

VIVRE DANS LA PEUR

UNE ETUDE REALISEE AU SEIN
DE LA POPULATION SUR LA
PAIX, LA JUSTICE ET LA RECON-
STRUCTION SOCIALE DANS
L'EST DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AOÛT 2008



HUMAN RIGHTS CENTER
Université de Californie à Berkeley

**PAYSON CENTER FOR
INTERNATIONAL DEVELOPMENT**
L'Université de Tulane

**CENTRE INTERNATIONAL POUR
LA JUSTICE TRANSITIONNELLE**
« ICTJ »

VIVRE DANS LA PEUR

AOÛT 2008

UNE ETUDE REALISEE AU SEIN
DE LA POPULATION SUR LA
PAIX, LA JUSTICE ET LA RECON-
STRUCTION SOCIALE DANS
L'EST DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PATRICK VINCK
PHUONG PHAM
SULIMAN BALDO
RACHEL SHIGEKANE

Ce rapport a été rédigé et initialement publié en anglais sous le titre “Living with Fear, A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of the Congo.”

**HUMAN
RIGHTS
CENTER**
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
BERKELEY



Cette étude a été menée par la Berkeley-Tulane Initiative on Vulnerable Populations, un projet conjoint du Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley, du Payson Center for International Development de l'Université de Tulane et du Centre international pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), basé à New York.

La **BERKELEY-TULANE INITIATIVE ON VULNERABLE POPULATIONS** conduit des recherches dans des pays qui connaissent des problèmes de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. À l'aide de méthodes de recherche empiriques qui permettent de donner voix aux populations qui subissent des violences de masses, la Berkeley-Tulane Initiative cherche à faire valoir les besoins des victimes pour que les gouvernements, les agences de l'ONU, ainsi que les organisations non-gouvernementales, y répondent. L'Initiative aide à améliorer la capacité des organisations locales de recueillir et d'analyser des données sur des populations vulnérables afin que leurs droits humains soient protégés. Le **HUMAN RIGHTS CENTER** de l'Université de Berkeley enquête sur les crimes de guerre et les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. Le **PAYSON CENTER** de l'Université de Tulane est un centre interdisciplinaire créé pour promouvoir le développement humain durable au sein de populations vulnérables par le biais de formation, de recherche et de programmes innovants et interdisciplinaires.

The **INTERNATIONAL CENTER FOR TRANSITIONAL JUSTICE** est une organisation internationale de défense des droits humains qui aide les pays qui cherchent à identifier les responsables des violations massives des droits de l'homme dans le passé. Le Centre opère dans les sociétés qui émergent de régimes répressifs ou de conflits armés, ainsi que dans les démocraties établies où les injustices historiques ou les violations systématiques demeurent irrésolues. Le Centre est présent dans près de 30 pays du monde entier, apportant à ses partenaires de la société civile, des commissions vérité ou des tribunaux, des gouvernements, des Nations Unies ou des organisations régionales, ainsi qu'aux particuliers intéressés, toute ses compétences techniques et ses expériences comparatives en matière de justice transitionnelle. L'ICTJ possède actuellement des bureaux à Bogotá, Bruxelles, Le Cap, Genève, Kinshasa, Monrovia et New York, et est également présent à Beyrouth et à Jakarta.

La recherche et la production de *Vivre Dans la Peur* ont été rendues possibles grâce à des subventions de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Humanity United, l'Agence suédoise de développement international, la Commission européenne et le BBC World Service Trust.* Les informations fournies et les points de vue exprimés dans cette publication ne représentent en rien l'opinion officielle des bailleurs de fonds.

*Le BBC World Service Trust utilise les médias pour promouvoir le développement et les droits humains dans le monde. À titre d'œuvre de charité indépendante de la BBC, il dépend de la réputation de la BBC, de ses ressources et de son expertise pour réaliser ses projets avec l'appui de ses bailleurs de fonds. Le Trust travaille dans plus de 43 pays utilisant les médias de façon créative dans les champs de la santé, de la subsistance, de la gouvernance, des droits humains et de la réhabilitation suite à un désastre. ICTJ et le BBC World Service Trust travaillent en partenariat sur le projet «Communicating Justice». Ce projet couvre cinq pays d'Afrique qui sortent du conflit armés, y compris le Libéria, l'Ouganda, le Sierra Leone, la République démocratique du Congo, et le Burundi, et cherchent à former les journalistes pour faire mieux comprendre ce que c'est la justice transitionnelle. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez visiter le site web suivant: <http://www.communicatingjustice.org/fr>.

TABLE DES MATIERES

Sommaire exécutif	I
Introduction	7
Historique: le conflit congolais	11
Méthodologie et conception de l'étude.....	17
La conception de l'enquête	17
Instruments de l'enquête	18
Analyse statistique	19
Limites	19
Résultats obtenus dans l'Est de la RDC et examen des résultats	21
Caractéristiques sociodémographiques et distribution des répondants	22
Priorités et sécurité	25
Priorités.....	25
Sécurité	28
Les perceptions face aux guerres du Congo et l'exposition à la violence	30
Perceptions quant aux origines des conflits	30
Les populations touchées	32
Les déplacements	32
Enjeux liés à la propriété	35
L'exposition à la violence	36
Paix, unité et réintégration	40
La paix	40
L'unité.....	41
La réintégration	43
La reconnaissance des responsabilités et les mécanismes de justice transitionnelle	45
La reconnaissance des responsabilités	45
La justice	49
La Cour pénale internationale	52
Recherche de la vérité.....	53
Réparations et création de mémoriaux.....	55

Accès aux médias et à l'information	58
Résultats des enquête comparatifs menés à Kinshasa et à Kisangani	59
Conclusions et recommandations	64
Résultats sommaires	64
Résultats de l'enquête dans l'Est de la RDC	64
Résultats des enquêtes menés à Kinshasa et à Kisangani	69
Recommandations	70
Auteurs et remerciements	72

SOMMAIRE EXECUTIF

Deux ans après la tenue des premières élections en République démocratique du Congo (RDC) depuis l'accession du pays à l'indépendance, la RDC arrive à une croisée des chemins. Parmi les principaux défis auxquels le gouvernement est confronté se trouve celui de savoir comment adresser les violations massives des droits de l'homme qui ont été commises contre les citoyens dans un passé récent, afin de poser les jalons de la paix, de la sécurité, de l'état de droit et du respect futur des droits humains. Les élections de 2006 devaient marquer la fin d'une période marquée par des conflits armés internationaux et des violences massives en RDC qui suivirent la campagne de Laurent Désiré Kabila de 1996-1997 visant à libérer le Congo après plusieurs décennies de règne répressif sous Mobutu Sese Seko. L'arrivée d'un gouvernement élu annonçait le lancement d'initiatives de reconstruction de l'État axées sur la gouvernance et une nécessaire réforme institutionnelle des secteurs de la sécurité et de la justice. Or, les conflits armés et la violence généralisée continuent de gangréner l'Est de la RDC.

Ce rapport présente les résultats d'une étude réalisée auprès de la population congolaise par le Human Rights Center (HRC) de l'Université de Californie à Berkeley, le Payson Center de l'Université de Tulane et le Centre international pour la Justice Transitionnelle (ICTJ). Entre septembre et décembre 2007, un échantillon de 2620 individus a participé à une enquête conduite dans les régions les plus touchées par les conflits dans l'Est de la RDC, soit le district de l'Ituri dans la province Orientale et les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ce rapport concentre son analyse sur les résultats des enquêtes menées dans l'Est de la RDC, mais des entrevues comparatives ont aussi été réalisées auprès de 1133 individus à Kinshasa et à Kisangani. L'enquête visait à mesurer les niveaux d'exposition à la violence chez les citoyens, comprendre les priorités et les besoins des civils congolais affectés par les conflits et recueillir les sentiments de chacun face à la paix, à la reconstruction sociale et aux mécanismes de justice transitionnelle.

Cette étude espère donner une voix aux victimes des conflits congolais et nous invitons ainsi le gouvernement congolais et les acteurs internationaux impliqués dans la reconstruction de la RDC, à consulter la population congolaise et à tenir compte de ses besoins et de ses préoccupations lorsqu'il s'agira d'établir les priorités qui guideront le Congo à l'avenir. Reconnaisant qu'il existe certaines limites inhérentes aux enquêtes réalisées auprès de populations dans un environnement marqué par des affrontements continus, cette étude a néanmoins accouché de résultats d'une grande richesse.

Ce rapport procède à une analyse nuancée et détaillée des résultats sur une variété de sujets relatifs aux priorités de la population, à la paix, à la sécurité et aux perceptions quant aux origines du conflit et aux moyens de le résoudre, à la réintégration, aux mécanismes de justice transitionnelle et à l'accès à l'information; ses principales conclusions sont les suivantes:

- L'étude révèle l'étendue des violations des droits de l'homme dont sont victimes les populations de l'Est de la RDC face aux soldats du gouvernement et aux milices. Beaucoup de répondants ont été interrogés ou persécutés par des groupes armés (55%), forcés à travailler ou réduits à l'esclavage (53%), battus par des groupes armés (46%), menacés de mort (46%), ou enlevés pendant plus d'une semaine (34%). Dans l'Est de la RDC, 23 pour cent des personnes interrogées disent avoir été témoins d'un acte de violence sexuelle et 16 pour cent d'entre elles rapportent avoir été victimes de violence sexuelle. Un tiers des répondants disent qu'ils n'accueilleraient pas de victimes de violence sexuelle au sein de leur communauté.
- La population de l'Est de la RDC perçoit la paix (51% des répondants) et la sécurité (34%) non seulement comme ses propres priorités, mais également comme les deux priorités que le gouvernement congolais devrait viser. Les préoccupations liées à la paix et à la sécurité sont suivies d'enjeux divers touchant la sécurité sociale, notamment l'argent (27%), l'éducation (26%), l'approvisionnement en nourriture/eau (26%) et la santé (23%). En contrepartie, les populations de Kinshasa et de Kisangani ont relevé des enjeux comme l'économie et l'emploi (respectivement 57% et 46% dans chacune des villes). La sécurité fait également partie des priorités les plus urgentes dans l'Est (34%), par rapport à Kisangani (22%) et à Kinshasa (5%), mais la paix demeure une priorité commune à Kisangani (56%) et dans l'Est (51%), alors qu'elle est moins souvent citée à Kinshasa (5%).
- La majeure partie de la population de l'Est de la RDC croit que la paix est possible au Congo (90% des répondants); ces personnes définissent la paix avant tout comme l'unité et la convivialité nationale (49%), ne plus avoir peur (47%) et l'absence de violence (41%). Pour obtenir cette paix, la population propose une approche multiple qui comprend l'arrestation des responsables des crimes (28%), le dialogue entre les groupes ethniques (22%), le dialogue avec les milices (22%), l'établissement de la vérité (20%) et la défaite militaire des groupes armés (17%).
- La plupart des citoyens vivant dans l'Est de la RDC croient qu'il est possible de rendre justice aux victimes (80% des répondants); ces personnes définissent la justice comme l'établissement de la vérité (51%), l'application de la loi (49%) et «le fait d'être juste/équitable» (48%). Parmi les moyens les plus souvent cités pour garantir la justice, la population de l'Est du Congo mentionne le système des tribunaux nationaux (51%), suivi de la Cour pénale internationale (CPI) (26%), des tribunaux militaires (15%) et des mécanismes de droit traditionnels/coutumiers (15%). De plus, on note un désir ardent pour que la communauté internationale puisse assister avec le déroulement des poursuites devant les juridictions nationales (82%).

- La plus grande partie de la population de l'Est de la RDC (85% des répondants) croit qu'il est important d'établir la responsabilité de ceux qui ont commis des crimes de guerre et que cette reconnaissance est nécessaire pour garantir la paix (82%). Parmi les crimes de guerre cités, les répondants croient majoritairement qu'il est nécessaire d'établir les responsabilités pour les meurtres/tueries (92%) et les violences sexuelles (70%). Parmi les diverses options de poursuites pénales permettant de traduire en justice des présumés criminels de guerre, les procès nationaux remportent l'appui du plus grand nombre de répondants (45%), suivis des procès internationalisés en RDC (40%). L'option de ne pas entamer des poursuites pénales du tout reçoit un mince appui (8%), tout comme celle des poursuites devant les tribunaux internationaux tenus à l'étranger (7%). En d'autres termes, 85 pour cent des personnes interrogées souhaitent que les poursuites aient lieu en RDC, qu'il s'agisse de poursuites pénales devant les juridictions nationales exclusivement ou les juridictions nationales mais internationalisés.
- L'avis, nuancé de la population de l'Est de la RDC est que la paix et la reconnaissance des responsabilités doivent être visées simultanément. Peu nombreux sont les répondants ayant identifié parmi leurs priorités immédiates le fait de rendre justice aux victimes (2%) ou l'arrestation des responsables de la violence (2%), l'imposition de peines aux responsables (1%) ou l'encouragement à la réconciliation (1%). Cependant, ils ont plus souvent indiqué que la promotion de la justice devrait constituer une priorité pour le gouvernement, citant notamment la justice (10%) et l'arrestation (6%) ou la condamnation à une peine (5%) des responsables. Mais quatre-vingt-deux pour cent des répondants de la même population croient que la reconnaissance des responsabilités est nécessaire pour parvenir à la paix. De surcroît, alors que 68 pour cent de la population accepteraient de pardonner aux criminels de guerre s'il s'agissait de la seule façon d'obtenir la paix, face au choix, 62 pour cent de la population préféreraient la paix assortie des poursuites pénales plutôt que 38 pour cent de la population qui préféreraient d'atteindre la paix à travers le pardon aux criminels.
- Même si la Cour pénale internationale (CPI), en tant que moyen de promouvoir la justice et la lutte contre l'impunité en RDC, jouit d'un certain appui (26% des répondants), peu nombreux sont ceux qui ont conscience de son existence (27% à l'Est, 28% à Kinshasa), ou sont au courant de la tenue d'un premier procès contre Thomas Lubanga (28% à l'Est, 29% à Kinshasa). La majorité des habitants de l'Est de la RDC qui avaient entendu parler de la CPI ont dit souhaiter participer à ses travaux (67%), mais seulement 12 pour cent d'entre eux disent savoir comment y accéder.
- La radio représente le principal véhicule d'accès à l'information, puisque 54 pour cent de la population de l'Est de la RDC écoute la radio quotidiennement.

Ces résultats clés et les autres résultats présentés dans ce rapport serviront à informer le gouvernement congolais et les autres acteurs, autant nationaux qu'internationaux, qui s'engagent en RDC dans la conception d'une programmation à long terme, et devraient à l'avenir inspirer d'autres initiatives de consultation de la population, améliorant ainsi notre compréhension des inquiétudes de la population congolaise.

Les recommandations clés qui résultent de l'enquête comprennent les actions suivantes:

AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS:

- Appliquer les conclusions des récentes négociations de paix concernant les problèmes de sécurité liés aux activités des belligérants dans l'Est du pays. Compte tenu du risque de déstabilisation que pose le conflit qui se poursuit dans l'Est, la paix et la sécurité demeurent des conditions préalables au développement économique futur du pays.
- Entreprendre une réforme efficace du secteur de la sécurité, non seulement pour assurer le retrait des individus ayant violé les droits humains dans le passé, mais également pour former la police nationale et l'armée en vue d'en faire des défenseurs des droits humains plutôt que des criminels qui effraient les civils, puisque telle est l'image de ces groupes dans l'esprit de la population.
- Initier un dialogue intercommunautaire pour aborder les différends sociaux, résoudre les causes sous-jacentes des conflits incluant l'accès à la terre et l'exploitation des ressources naturelles, faciliter la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et permettre le retour de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que des réfugiés.
- Élaborer un plan de reconstruction à grande échelle qui impliquera la population et reflétera les priorités exprimées par la population.
- S'engager à ouvrir un dialogue national avec l'ensemble de la population du pays pour évaluer différents mécanismes de justice transitionnelle, tels que des poursuites et d'autres mécanismes de réconciliation comme le dialogue interethnique, par exemple, afin d'aborder les causes profondes du conflit.
- Débuter une réforme efficace du secteur judiciaire national en appliquant les mesures suivantes:
 - Réformer les juridictions militaires et civiles pour garantir l'indépendance, la transparence et l'application régulière de la loi, afin de renforcer la confiance envers le système judiciaire.
 - Poursuivre en priorité les criminels de guerre et assurer une complémentarité entre ces poursuites nationales et les travaux de la CPI en adoptant un cadre réglementaire efficace permettant à l'État de poursuivre les auteurs de crimes de guerre.
 - Lutter contre l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles.

AUX BELLIGERENTS ENGAGES DANS L'EST DE LA RDC:

- Respectez les dispositions des accords de paix en matière de cessez-le-feu et engagez-vous dans un processus efficace de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Le gouvernement du Rwanda devrait s'engager dans une collaboration significative en vue du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des combattants hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) présents sur le territoire congolais. .

AUX BAILLEURS DE FONDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX INTERNATIONAUX

- Continuer de faire pression sur le gouvernement de la RDC et les belligérants pour les obliger à respecter le processus de paix ; surveiller la situation et assurer le respect du cessez-le-feu.
- Veiller à ce que le gouvernement de la RDC vise simultanément la paix et la justice en s'engageant à faire en sorte que les responsables soient identifiés et qu'une approche intégrée aux mécanismes de justice transitionnelle soit adoptée dans le cadre des processus de paix en cours.
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action pour la réforme de la justice en s'assurant que les dispositifs pour reconnaître la responsabilité des auteurs de crimes grave rentrent dans le nouveau cadre juridique afin d'établir l'état de droit.
- Superviser la réforme gouvernementale du secteur de la sécurité afin de s'assurer de répondre aux préoccupations du public en matière de justice transitionnelle, incluant l'examen de l'intégrité des individus—ou « vetting »—et un système disciplinaire efficace servant à traiter les violations des droits humains commises par l'armée et la police.
- S'engager dans une stratégie de développement à long terme pour assurer la promotion d'une bonne gestion des institutions de l'État congolais.

AUX ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIS, Y COMPRIS LA MONUC

- Le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit renouveler le mandat de la MONUC et continuer à veiller au maintien de la paix dans l'Est de la RDC.
- La MONUC devrait s'assurer de remplir son mandat de protéger les civils.
- Le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU) devrait remplir son mandat en coopération avec la MONUC en effectuant le projet d'inventaire – le «mapping» –des violations des droits de l'homme et devrait consulter la population congolaise afin de mieux comprendre ses besoins et ses préférences quant aux mécanismes de justice transitionnelle qu'elle souhaiterait voir réalisés.

A LA COUR PENALE INTERNATIONALE

- Améliorer la campagne d'information et les activités de diffusion entourant les procès qui auront lieu, en tirant parti de la radio en tant que mode de diffusion des informations.
- Envisager la possibilité de tenir ses procès in situ.
- Continuer et élargir l'enquête et les poursuites des présumés criminels de guerre.

INTRODUCTION

Un conflit armé incessant et l'état d'instabilité économique et politique que vit la République démocratique du Congo (RDC) le rendent difficile d'envisager la reconstruction sociale, la justice et la paix. Après plusieurs décennies, le règne autocratique de Mobutu Sese Seko s'achevait sous les coups de la violente campagne de Laurent Désiré Kabila en 1997. Cependant, le nouveau règne de Kabila avait éclaté en guerre qui a mené à la division effective du pays en territoires contrôlés par les rebelles et occupés par les forces étrangères. Même si les conflits armés ouverts ont officiellement cessé à la signature d'accords de paix en 2002, des conflits locaux violents se poursuivaient sans arrêt dans l'Est du pays. On a décrit les combats qui sévissent dans l'Est du Congo comme les plus meurtriers depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'International Rescue Committee et le Burnet Institute estiment que 5,4 millions de «morts excessives» sont survenues entre août 1998 et avril 2007.¹ Aujourd'hui, deux ans après la tenue des premières élections démocratiques en RDC depuis l'indépendance du pays, les conflits locaux bouillonnent et explosent parfois dans l'Est. Dans ce conflit, chaque groupe a commis des violations graves du droit international humanitaire, notamment en ciblant des civils pour commettre des meurtres, des viols et d'autres formes de violences sexuelles; en forçant des déplacements; en recrutant des enfants soldats; en enlevant des civils; en pillant et en endommageant les propriétés des victimes. Les auteurs de ces crimes jouissent d'une impunité presque totale, puisque seule une minorité d'entre eux se retrouvent devant la Cour pénale internationale (CPI) ou un tribunal civil ou militaire congolais.

Malgré ce climat d'impunité, le Congo a déployé quelques efforts modestes pour appuyer la quête de justice de ses citoyens. D'anciens ennemis ont dit appuyer les efforts en vue de la justice et de la réconciliation et ont appelé à la fin de l'impunité à travers plusieurs résolutions en matière de justice transitionnelle lors de l'Accord de paix de Sun City en 2002, y compris la mise en œuvre d'une Commission vérité et réconciliation, l'Observatoire des droits de l'homme, et l'appel aux Nations Unis à mettre sur pied un tribunal international ad hoc pour juger les crimes les plus graves commis en RDC

1. International Rescue Committee et Burnet Institute, «Mortality in the Democratic Republic of Congo: An Ongoing Crisis» (2007). Cependant, il faut interpréter avec prudence les résultats de telles études, parce que leurs résultats sont basés sur des suppositions en matière de taille de la population et sur le taux de mortalité de base qui sert à mesurer la «mortalité excessive».

avant 2002.² Ensuite, la ratification du traité de Rome par le Congo a marqué l'entrée en vigueur du Statut de Rome, ayant institué la Cour pénale internationale.³ Le Congo fut l'un des premiers pays à s'en référer à la CPI pour enquêter sur des crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont on sait qu'ils furent commis pendant la guerre, une enquête qui sera la première lancée par le Bureau du Procureur de la CPI.⁴ Depuis, trois chefs de guerre ituriens ont été remis entre les mains de la CPI. La Cour a également dévoilé un mandat d'arrestation pour crime contre l'humanité et crimes de guerre en République centrafricaine contre le Congolais Jean-Pierre Bemba, un sénateur, ancien vice-président et chef de l'opposition qui perdit au deuxième tour des élections présidentielles de 2006 contre Joseph Kabila.⁵ Le mandat d'arrêt émis contre M. Bemba a été rapidement exécuté par les autorités belges en mai 2008.

Cependant, il manque au gouvernement congolais et aux autres institutions la volonté politique, la capacité et/ou les ressources nécessaires pour reconstruire la nation et pour régler les causes profondes du conflit complexe qui sévit en RDC, autant au plan national que local. Parmi les institutions ayant reçu le mandat précis de revenir sur les atrocités et les injustices du passé, la Commission vérité et réconciliation de la transition ainsi que l'Observatoire national des droits de l'homme, ont été jugés peu crédibles ou inefficaces. Ces institutions ont été mises sur pied par l'élite au pouvoir sans que les victimes d'abus n'aient été consultées, et furent dominées par d'anciens belligérants qui veillèrent à ce qu'aucune enquête crédible sur les violations passées ne puisse avoir lieu. Enfin, en inscrivant ce conflit dans un contexte régional, les artisans de la paix ont omis d'envisager les autres causes locales de violence, comme les disputes liées à la propriété, l'exploitation de ressources naturelles ou les différends sociaux.⁶

En résultat, les parties impliquées dans la transition de 2002-2006 et l'actuel gouvernement élu en RDC ont apporté peu de changements significatifs à la situation que vivent les civils congolais, soumis quotidiennement à des violations diverses. Alors que le conflit demeurait largement localisé dans l'Est de la RDC au cours des quelques dernières années, au Nord-Kivu en particulier, la situation demeure explosive et pourrait devenir un facteur de déstabilisation nationale et régionale. Cependant, des violences récentes et les négociations qui ont suivi ont fait naître une fois de plus l'espoir de voir une paix durable s'installer au Congo.

2. «ICC Arrest Jean-Pierre Bemba—massive sexual crimes in Central African Republic will not go unpunished», La Haye: publié par les presses de la CPI, 24 mai 2008.

3. La CPI peut seulement enquêter sur des crimes commis à partir du moment de sa création, soit le 1er juillet 2002.

4. La RDC a signé le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) le 8 septembre 2000 et l'a ratifié le 11 avril 2002. See <http://www.icc-cpi.int/asp/statesparties/country&id=5.html> (accessed on 9 juin 2008).

5. «Prosecutor receives referral of the situation in the Democratic Republic of Congo», La Haye: publié par les presses de la CPI, 19 avril 2004; «The Office of the Prosecutor of the International Criminal Court opens its first investigation», La Haye: publié par les presses de la CPI, 23 juin 2004.

6. Autesserre S., «Local Violence, National Peace? Postwar 'Settlement' in the Eastern D.R. Congo (2003–2006)», *African Studies Review* 49/3 (2006): 1–29.

Sur ce fond de démarches chaotiques en direction d'une transition congolaise, le Human Rights Center (HRC) de l'Université de Californie à Berkeley, le Payson Center de l'Université de Tulane et le Centre international pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), ont mené une étude visant à documenter les expériences, les points de vue et les perspectives de celles et ceux qui furent le plus affectés par le conflit en RDC.⁷ Contrairement aux autres régions africaines marquées par la guerre, on trouve peu d'études sur le cas de l'Est de la RDC. Pourtant, il est capital que les responsables prennent l'opinion des victimes en compte pendant l'élaboration de politiques dans le domaine des négociations de paix, de la reconstruction post-conflit et de la justice transitionnelle.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants:

1. Évaluer l'exposition générale à la violence des citoyens de l'Est du Congo en résultat de la guerre et des violations des droits humains et du droit international humanitaire qui se produisent dans ce pays depuis 1993.
2. Comprendre les priorités et les besoins des civils affectés par le conflit.
3. Mieux saisir les attitudes des citoyens face à la paix et à la reconstruction sociale, notamment en ce qui concerne la réinstallation des populations, à la protection, à l'unité et à la réintégration d'anciens combattants.
4. Documenter les attitudes et les opinions de la population face aux mécanismes de justice transitionnelle.
5. Mettre au clair les différentes opinions exprimées sur la relation entre la paix, la justice et la reconstruction sociale.

Par son accent géographique sur l'Est du pays, cette enquête a voulu comprendre les perspectives des populations des trois régions les plus touchées par la guerre, c'est-à-dire le district d'Ituri dans la province Orientale et les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Ce faisant, cette étude donne voix aux perceptions et aux préoccupations de la population congolaise, qui a souffert et qui demeure des plus vulnérables aux attaques violentes de masse et aux abus des droits humains résultants du conflit armé qui se poursuit dans la région. Cet accent se reflète dans l'analyse approfondie des résultats

7. HRC, le Payson Center et l'ICTJ avait auparavant collaboré dans le cadre d'une enquête sur les attitudes à l'égard de la paix, de la justice et de la réconciliation en Ouganda, qui, comme la RDC, a connu des années de guerre et diverses tentatives de surmonter le conflit, axées sur la paix et la justice. Tout comme c'est le cas dans l'Est de la RDC, une enquête de la CPI aura également lieu dans le nord de l'Ouganda, où l'on a émis un mandat d'arrêt contre Joseph Kony et d'autres commandants ayant supposément perpétré des crimes de guerre pendant leur service dans la Lord's Resistance Army. Le partenariat entre HRC, le Payson Center et l'ICTJ a produit deux rapports: «Forgotten Voices: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace and Justice in Northern Uganda» (juillet 2005) et «When the War Ends: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Northern Uganda» (décembre 2007). Bien qu'ayant des objectifs comparables, l'étude en RDC a été adaptée à la situation locale.

de l'enquête menée dans le district d'Ituri et dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, présentée dans ce rapport. Cependant, pour faciliter la comparaison, l'étude a également recueilli des opinions à Kinshasa et à Kisangani. Les guerres du Congo ont eu des effets très différents à Kinshasa, la capitale du pays et le siège du gouvernement national, situé loin des pires combats et des atrocités commises dans le passé et qui affectent encore l'Est de la RDC. La ville de Kisangani a connu une réalité plus diverse, soit une occupation étrangère et des combats intenses au plus fort des guerres du Congo, mais elle a plus souvent connu la paix que la population de l'Est de la RDC depuis la transition, ce qui lui confère des attributs de contexte urbain plus proche de la réalité de Kinshasa que de celle de l'Est de la RDC. Dans ce rapport, nous explorerons plusieurs résultats comparatifs tirés des études menées à Kinshasa et à Kisangani.

Reconnaissant les difficultés à mener une enquête d'opinion comme celle-ci auprès de la population et les limites inhérentes à ce type d'exercice (voir le chapitre sur la méthodologie), le Human Rights Center, le Payson Center et l'ICTJ ont réalisé cette étude afin d'encourager le gouvernement congolais, les belligérants engagés officiellement ou non dans le conflit en cours, ainsi que des acteurs internationaux, notamment des entités des Nations Unies comme la MONUC et le HCDH et des acteurs multilatéraux et bilatéraux engagés dans la politique et l'assistance au développement, afin d'entamer des consultations et un dialogue avec la population congolaise pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives à long terme qui garantiront la paix et la sécurité, le recours à des mécanismes de justice transitionnelle, une bonne gestion de l'État et l'établissement de l'état de droit qui répond aux besoins de la population. Pour ce faire, ce rapport présente en conclusion un résumé détaillé des résultats clés de l'enquête, ainsi qu'une série de recommandations inspirées de ces résultats.

HISTORIQUE: LE CONFLIT CONGOLAIS

Des décennies de colonialisme et un pouvoir national autoritaire ont fait du Congo le théâtre d'atrocités à maintes reprises. Des années tumultueuses marquées par des luttes de pouvoir, tout comme les interventions internationales qui ont suivi l'indépendance du pays vis-à-vis de la Belgique en 1960 ont, à partir de 1971, sonné le début du règne autocratique et corrompu de Mobutu Sese Seko, qui durera près de trois décennies et pendant lequel la décomposition graduelle de toutes les institutions de l'Etat abandonnera à leur sort des communautés entières dans tout le pays. L'affaiblissement du régime de Mobutu a encouragé l'émergence d'une rébellion dans l'Est du Congo en 1995. Ce mouvement était dirigé par Laurent Kabila, un opposant gauchiste de longue date et le chef de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). L'AFDL a lancé une insurrection visant à renverser le régime de Mobutu en 1996 en recrutant des dizaines de milliers d'enfants soldats dans les communautés locales de l'Est. Une «guerre de libération» s'en est suivie en 1996–97 lorsqu'une alliance régionale, avec à sa tête le Rwanda et l'Ouganda, a envoyé des milliers de soldats pour appuyer l'AFDL. Cette campagne a fait naître de grands espoirs de changement et de renaissance dans l'ensemble du pays alors que l'AFDL faisait une entrée triomphale dans la capitale congolaise en mai 1997 et que Mobutu fuyait à l'étranger.

Le génocide de 1994 au Rwanda voisin, perpétré contre la minorité ethnique tutsie par un régime dominé par les Hutus, a alimenté la guerre de libération. Le génocide a eu pour résultat le déversement dans les provinces de l'Est du Congo de centaines de milliers de réfugiés, surtout des Hutus et parmi lesquels figuraient notamment des génocidaires, restes de l'armée et des milices ayant commis le génocide.⁸ Alors que l'AFDL prenait le contrôle des bastions du gouvernement Mobutu les uns après les autres à la fin de 1996, les forces rwandaises accompagnant les combattants de l'AFDL ont poursuivi les génocidaires à travers la frontière, tuant des milliers de civils, surtout des réfugiés hutus et des Congolais locaux piégés au milieu des tirs.⁹ Des chefs et commandants extrémistes hutus ayant sur-

8. Thomas Turner, *Congo Wars: Conflict, Myth, Reality* (Londres: Zed Books, 2007), 124.

9. Pour plus de détails à ce sujet, voir: Human Rights Watch, «Democratic Republic of the Congo, What Kabila Is Hiding: Civilian Killings and Impunity in Congo», 9/5(A) (octobre 1997), disponible à l'adresse <http://www.hrw.org/reports97/congo/>.

vécu à la chasse ont ensuite formé ce qui est devenu les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). En ayant juré de renverser le gouvernement rwandais actuel, dominé par des Tutsis, les FDLR représentent toujours une menace importante pour la sécurité civile au Nord-Kivu.

Une fois au pouvoir, le président Laurent Kabila a tenté de limiter l'influence de ses alliés rwandais et ougandais. En réaction, le Rwanda a appuyé le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)¹⁰ de l'Est du Congo, qui se battait pour renverser le gouvernement de Kabila. C'est ainsi qu'a éclaté la «guerre d'occupation» de 1998–2002, que les médias internationaux ont surnommée la «première guerre mondiale africaine» à cause de l'implication de plusieurs pays africains dans le conflit, notamment le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie, qui appuyaient Kabila, et le Rwanda et l'Ouganda, qui aidaient pour leur part les groupes rebelles cherchant à le renverser.

L'impasse dans laquelle s'engouffrait le conflit a entraîné la division du pays en quatre zones administratives, chacune d'elles dépendant pour sa survie d'une aide étrangère. Le RCD-Goma, centriste et appuyé par le Rwanda, contrôlait les deux Kivu et des parties des provinces de Katanga et de Maniema et de l'Est de celle du Kasai. Le RCD-Kisangani, en rupture et profitant de l'aide de l'Ouganda, contrôlait des parties des provinces du Nord-Kivu et Orientale, incluant le district d'Ituri. Le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), également appuyé par l'Ouganda, était la force dominante dans la province de l'Équateur. Le gouvernement congolais a réussi à maintenir son emprise sur la moitié occidentale du pays grâce à l'aide des troupes angolaises, namibiennes et zimbabwéennes. Les factions du RCD ont simplement fait front pour réagir à l'occupation militaire de la moitié est du pays par les troupes rwandaises et ougandaises¹¹, comme le déterminera une décision de 2005 de la Cour internationale de Justice dans le cas de l'Ouganda.¹² Ces pouvoirs régionaux étaient tout aussi intéressés à contrôler politiquement leurs représentants congolais locaux que de piller les riches ressources naturelles du pays. Leur concurrence féroce pour mettre la main sur les intérêts politiques et économiques du Congo de l'avenir a, par moments, occasionnés des confrontations militaires directes entre les armées rwandaises et ougandaises, comme ce fut le cas à quatre reprises à Kisangani entre 1999 et 2002, alors que des centaines de Congolais périssaient sous les balles.¹³

Tous les belligérants présents pendant la guerre de 1998–2002, incluant les armées nationales et étrangères, ont fait appel à des milices ethniques et d'autodéfense «Mai Mai» comme substituts afin d'exacerber les disputes locales dans les zones contrôlées par les rebelles, notamment au sujet du mode de possession des terres et du contrôle des ressources locales. En Ituri, la nouvelle guerre a approfondi un conflit ancien entre les ethnies Lendu et Hema, et de façon générale, le conflit se propage

10. Connu en tant que parti politique militaire affilié aux tutsis congolais, formant son groupe dissident le RCD-Goma.

11. Reyntjens F., «Briefing: the second Congo War: more than a remake», *African Affairs* 98 (1999).

12. Cour internationale de Justice, année 2005, 19 décembre 2005, un document présentant le cas d'activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo contre Ouganda), disponible à l'adresse <http://www.icj-cij.org/docket/files/116/10455.pdf>.

13. Human Rights Watch, «Congo: Kisangani Residents Again Under Fire, Rwanda's Congolese Proxy Force Killing Civilians, Closing Civil Society Groups», 24 mai 2002, disponible à l'adresse <http://hrw.org/english/docs/2002/05/24/congo4000.htm>.

de plus en plus le long des lignes ethniques.¹⁴ Les groupes d'insurgés rwandais et ougandais basés dans l'Est du Congo, avec en premier lieu le FDLR et les Forces démocratiques alliées de l'Ouganda «Ugandan Allied Defense Forces (ADF)», se sont tous battus contre l'armée de leur propre pays en sol congolais pendant la guerre de 1998–2002.¹⁵

Après le déclenchement de la guerre de 1998–2002, le Conseil de sécurité des Nations Unies a mis sur pied une force de maintien de la paix, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)¹⁶, afin de veiller à l'application de l'accord de paix de Lusaka, signé en 1999. Le mandat de la Mission consiste notamment à appliquer l'accord de cessez-le-feu, contrôler et rapporter tout retrait des belligérants des lignes de front, aider au processus de DDRR (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration) et à faciliter la transition du pays vers une gouvernance démocratique.

Les perspectives de paix se sont améliorées suite à l'assassinat de Laurent Kabila en janvier 2001 et à l'accession à la présidence de son fils Joseph Kabila. L'Accord Global et Inclusif établissait subséquemment un gouvernement transitionnel, sous une supervision internationale qui a pris la forme du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) comprenant la MONUC, lequel garantissait aux anciens belligérants le contrôle absolu de l'État et de ses ressources, tout en retirant aux représentants de la société civile et à ceux des autres parties l'essentiel de leur influence. Cette entente biaisée de partage des pouvoirs incitait peu les partenaires de la transition à débiter la difficile tâche consistant à aborder les causes profondes des conflits récurrents du Congo, mettre fin à l'impunité et instaurer l'état de droit et le respect des droits humains fondamentaux.

Malgré la signature de l'accord de paix, les conflits armés se sont poursuivis dans l'Est de la RDC, notamment dans le district d'Ituri de la province Orientale et dans le Nord et le Sud-Kivu. La violence a éclaté en Ituri pendant la Première guerre du Congo en 1999 entre les groupes ethniques rivaux Hema et Lendu. Ces deux groupes vivent depuis longtemps des tensions liées à l'utilisation de la terre en Ituri, mais le conflit entre ces groupes a été attisé par l'appui indirect de l'Ouganda aux chefs des deux groupes rebelles rivaux Hema et Lendu. Puisque la violence s'est poursuivie, on envoya d'abord une force de maintien de la paix de l'Union européenne sous commandement français «Artemis» pour sécuriser la ville de Bunia en 2003; ensuite, les troupes de la MONUC ont été déployées dans la région en septembre 2003 pour y assumer leur rôle de maintien de la paix en Ituri. Les forces de la MONUC assurent depuis ce temps une présence importante en Ituri.

14. Reyntjens F., «Briefing: The Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila», *African Affairs* 100 (2001): 311–17.

15. Alors qu'un conflit multicouche fait rage, des critiques signalent que le Rwanda et l'Ouganda continuent de faire partie des principaux bénéficiaires d'aide internationale bilatérale et multilatérale au développement et à l'assistance militaire en Afrique, malgré des preuves qui s'accumulent, indiquant que leurs armées sont impliquées dans des violations massives des droits humains et du droit international humanitaire au Congo.

16. La MONUC dispose d'un mandat du chapitre VII du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'autorisant à utiliser tous les moyens nécessaires à sa disposition, dans la région où elle est déployée, pour protéger les civils contre les menaces de violence.

La violence s'est également poursuivie dans le Nord et le Sud-Kivu pendant la transition. L'accord de paix de Sun City appelait à l'intégration de l'armée nationale, un processus connu sous le nom de «brassage», exigeant des soldats de toutes les régions qu'ils se présentent à un site d'entraînement central, d'où ils seraient ensuite envoyés dans des régions différentes de celles dans lesquelles ils ont déjà combattu. Cela signifiait que dans l'Est du Congo, les soldats affiliés au RCD pouvaient être placés sous le commandement d'un officier loyal à Kabila. Plusieurs soldats du RCD ont résisté au programme de «brassage» et à leur déploiement loin de leur région natale. Un facteur clé ayant contribué à cette résistance fut l'incapacité du gouvernement à enquêter sur les meurtres de centaines de soldats de l'Est du Congo, la plupart d'entre eux des Congolais d'origine rwandaise, survenus dans ses garnisons au début de la guerre. Le général Laurent Nkunda, un Tutsi congolais notoire formé au Rwanda et dont l'implication dans de nombreux crimes de guerre et violations des droits humains pendant la guerre de 1998–2002 fut bien documentée par Human Rights Watch et par d'autres groupes indépendants de défense des droits de l'homme, a refusé de déployer ses troupes à Kinshasa après la guerre et a plutôt pris le commandement de deux brigades du RCD au Nord-Kivu.¹⁷ Plus tard, il se rebellera et lancera ses soldats à l'assaut des forces gouvernementales dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu en 2004. Sa rébellion se poursuit.¹⁸

La période de transition a pris fin à l'arrivée des élections législatives et présidentielles de 2006 et au moment de l'établissement subséquent de parlements provinciaux et national et de l'assermentation du président Joseph Kabila en décembre 2006. La participation massive et généralement non violente des Congolais au processus électoral a clairement signifié aux élites politiques que la population souhaitait voir s'accomplir une transformation démocratique et de véritables réformes. Ces réformes tardent cependant à se matérialiser et les combats continuent à faire rage dans l'Est du Congo, particulièrement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Les élections de 2006 ont également marqué le déclin du RCD-Goma, principal véhicule politique de l'influence des Tutsis congolais et des Rwandais. Cette perte d'influence politique et le discours anti-Tutsis pendant et après les élections ont incité Nkunda à intensifier ses attaques contre le gouvernement, déclarant qu'il agissait ainsi pour «protéger» les Tutsis congolais de la FDLR et d'autres. Nkunda a consolidé ses forces armées pour créer son propre mouvement, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Ses forces sont à l'origine d'un vague d'attaques armées et d'affrontements avec l'armée congolaise nationale (FARDC) et les troupes de la MONUC, de 2004 à aujourd'hui. Cherchant une façon de mettre fin au conflit l'opposant à Nkunda, le gouvernement a accepté un compromis à la fin de 2006, négocié par le Rwanda et qui appelait à une forme limitée d'intégration milit-

17. On sait que le Rwanda offre un appui minimal, au moins pour la forme, à Nkunda. Certains soupçonnent que le gouvernement rwandais a fourni des armes à Nkunda et d'autres ont documenté des occasions où le Rwanda a permis à Nkunda de recruter des soldats, parfois des enfants, dans ses frontières. Human Rights Watch, «Renewed Crisis in North Kivu» (octobre 2007), 49.

18. Pour en savoir plus sur le rôle de Nkunda pendant la guerre, voir: Human Rights Watch, «Democratic Republic of Congo, War Crimes in Kisangani: The Response of Rwandan-backed Rebels to the May 2002 Mutiny,» 14:6(A) (août 2002).

aire nommée «mixage», permettant aux troupes de Nkunda d'être intégrées à celles du gouvernement au Nord-Kivu. Contrairement au «brassage», ces forces mixtes furent déployées localement dans l'Est du Congo pour mener des opérations militaires contre le FDLR. Cependant, le mixage n'a pas permis de placer Nkunda sous le contrôle du gouvernement et a donc été abandonné en août 2007.

Autant les troupes congolaises que celles fidèles à Nkunda ont commis des violations du droit international humanitaire, incluant le déplacement forcé et l'assassinat de civils, des enlèvements, le recrutement d'enfants soldats, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, ainsi que le pillage et la destruction de propriété. Entre 2003 et 2006, les organisations non-gouvernementales congolaises et internationales ont identifié et retiré des rangs de l'armée régulière et des autres groupes armés près de 30 000 enfants afin de les rendre à la vie civile.¹⁹ Par ailleurs, selon l'ONU, 27 000 attaques de nature sexuelle ont été rapportées dans le Sud-Kivu en 2006 seulement. Dans une des villes couvertes par l'étude, 70 pour cent des femmes rapportaient avoir été soumises à la brutalité sexuelle.²⁰

Parmi les autres initiatives récentes visant à étouffer des campagnes violentes de Nkunda, citons le

Communiqué de Nairobi, signé par les gouvernements rwandais et congolais en novembre 2007 et appelant au désarmement du FDLR, la Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord et le Sud-Kivu en janvier 2008, qui a abouti à un accord de cessez-le-feu mettant un terme à la confrontation militaire au Nord-Kivu et abordant d'autres problèmes locaux pressants liés à la sécurité et aux tensions ethniques. Alors que les initiatives locales ont joué un rôle prépondérant dans le processus de Goma, la mise en place d'institutions permettant d'assurer un suivi, l'application d'accords touchant l'ensemble du pays, le lancement des réformes nécessaires et la démobilisation du FDLR dépendent encore d'une action décisive du gouvernement central et des belligérants. En résultat, le cessez-le-feu de Goma demeure fragile.

Dans le district voisin d'Ituri, le déploiement de Casques bleus de l'ONU et le désarmement des principales milices ont permis de rétablir une certaine stabilité dans la zone.²¹ Cependant, rien n'a été fait pour répondre à la question de l'impunité dans le cas des violations massives perpétrées pendant le conflit. Les injustices sociales et structurelles et celles liées à la distribution, l'absence d'institutions étatiques, ainsi que le pillage continu des abondantes ressources naturelles de la région au profit d'une minorité, sont autant d'éléments qui menacent de replonger la région dans la violence meurtrière.

Peu a été fait, entre le début de la transition et aujourd'hui, pour aborder la question de l'impunité au sein des forces de sécurité et des groupes armés, ou pour réformer le secteur de la justice. Malgré un appui considérable vit en faveur de la formation et de la réhabilitation de l'infrastructure judiciaire, la corruption demeure un problème endémique qui comprend, de manière fort insidieuse, la protection d'intérêts politiques supérieurs. De plus, il faudra revoir la juridiction exclusivement militaire en matière de violations des crimes internationaux.

19. Human Rights Watch, «Renewed Crisis in North Kivu» (octobre 2007), 48.

20. Jeffery Gettleman, «Rape Epidemic Raises Trauma of Congo Wars», *New York Times*, 7 octobre 2007.

21. International Crisis Group, «Congo: Four Priorities for Sustainable Peace in Ituri», *Africa Report* 140 (2008).

Même si la RDC est signataire du Statut de Rome, ce dernier n'a pas été incorporé à la loi nationale du pays. Certains tribunaux militaires, qui ont juridiction sur les crimes internationaux, ont porté quelques cas devant les tribunaux mais, à ce jour, seuls des soldats de rang inférieur ont été trouvés coupables. Or, une fois les peines tombées, la plupart des condamnés s'échappent presque immédiatement, aidés dans leur fuite par le délabrement du système pénitentiaire. Le renvoi de la situation dans l'Est du Congo et le transfert subséquent des trois chefs de guerre devant la Cour pénale internationale constituent d'heureux dénouements. Pourtant, à ce jour, la cause concerne seulement l'Ituri et la juridiction de la CPI se limite aux crimes commis après 2002. En même temps, la Commission vérité et réconciliation, qui a vu le jour en 2002 suite à la signature de l'accord de Sun City, n'a réussi à atteindre aucun de ses objectifs.

En bref, la paix, la reconstruction sociale, la justice et la réconciliation demeurent des songes distants au Congo. Les militaires et les autres forces de sécurité du gouvernement continuent de commettre les pires violations quotidiennes des droits humains et demeurent une source d'instabilité. Les civils constituent encore les cibles d'une violence sans discrimination qui comprend des assassinats, de la torture, des déplacements, des enlèvements, ainsi que des viols et autres formes de violence sexuelle, qui atteignent des proportions épidémiques. La peur règne à ce jour dans de vastes secteurs de la RDC.

METHODOLOGIE ET CONCEPTION DE L'ETUDE

LA CONCEPTION DE L'ENQUETE

Pour cette étude, les chercheurs ont consulté divers représentants du gouvernement congolais, des leaders de la société civile et des représentants d'organisations non gouvernementales locales et internationales. Un guide de discussion a été rédigé pour offrir une mise en contexte et aider à la conception de l'enquête. Cette évaluation qualitative fut suivie, entre septembre et décembre 2007, d'une enquête quantitative transversale réalisée auprès de 2620 individus dans l'Est de la RDC et de 1133 individus au total dans les villes de Kinshasa et de Kisangani.

La discussion entourant cette étude est axée sur la région la plus affectée par le conflit en RDC: les provinces du Nord et du Sud-Kivu, situées à l'Est du Congo, et le district d'Ituri dans la province Orientale de la RDC (Nord-Kivu: n= 1081, Sud-Kivu: n=815, District d'Ituri: n=724). Dans ce rapport, les appellations «Est du Congo», «Est de la RDC», «l'Est» font référence à ces lieux. Les provinces du Nord et du Sud-Kivu, frontalières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, ont connu des déplacements de population massifs et des combats féroces entre des forces de substitution ou «proxy» formées de combattants issus des ethnies Hema et Lendu mais soutenus par l'Ouganda. En comparaison, l'étude a également interviewé 1133 individus dans la capitale Kinshasa (n=592) et à Kisangani (n= 541). La ville de Kisangani a subi des combats intenses entre des groupes rebelles appuyés par l'Ouganda et le Rwanda entre 1999 et 2002, mais les combats ont dans l'ensemble diminué après la signature de l'accord de Sun City en 2002. Kinshasa, à la limite ouest du pays, se trouve isolée par sa situation géographique du théâtre de l'Est du Congo. Ses citoyens ont ainsi des points de vue assez divergents sur les conflits qui se jouent au pays. L'étude comprend Kinshasa afin d'examiner les différentes attitudes des citoyens envers la justice, la paix, la sécurité et la reconnaissance des responsabilités entre le centre politique et les régions à l'Est du pays.

Dans l'Est du Congo, trois équipes de huit à 16 femmes et hommes locaux, âgés de 18 ans et plus, chacun représentant le groupe ethnique de la région étudiée et maîtrisant la langue locale, ont recueilli des données à l'aide d'un questionnaire normalisé. Ces enquêteurs ont participé à une séance de formation de quatre jours pendant laquelle ils ont réalisé des simulations d'entrevues et ont testé la méthodologie pour se familiariser avec les questionnaires, les techniques d'entrevue et la sélection des

répondants. La population sondée était formée de tous les adultes (18 ans et plus) vivant dans la région étudiée. Les répondants étaient choisis à l'aide d'une stratégie d'échantillonnage à plusieurs étapes. Dans l'Est du Congo, le territoire politique est divisé en «provinces», «districts», «territoires», «collectivités», «groupements» (chefferies, secteurs, centres urbains) et villages. Les enquêteurs ont d'abord obtenu la liste de toutes les collectivités et les populations estimées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du district d'Ituri, et ont ensuite utilisé une technique systématique d'échantillonnage au hasard s'appliquant à un échantillon de cette taille, en vue de sélectionner 30 collectivités. Dans chaque collectivité, 25 pour cent des groupements furent retenus à partir d'une liste de tous les groupements. Des villages furent ensuite choisis au hasard à partir d'une liste de villages dressée pour chaque groupement retenu. Aucun estimé de la taille des populations n'était disponible au niveau des groupements et des villages. Dans les villages, les enquêteurs se voyaient assigner des zones dans lesquelles ils choisissaient d'interviewer les occupants de chaque deuxième maison dans une direction donnée. On a défini le ménage comme un groupe de personnes dormant et prenant habituellement leurs repas sous un même toit. Dans chaque ménage, les enquêteurs choisissaient au hasard un adulte à interviewer à partir d'une liste de tous les adultes éligibles. On tentait de contacter un ménage ou un individu à trois reprises. La taille minimale de l'échantillon correspondant à chacune des 30 collectivités sélectionnées dans l'Est du Congo était de 80 personnes. Au moment de l'étude, certaines des collectivités accueillait des personnes déplacées à l'intérieur du pays. La procédure d'échantillonnage était semblable en contexte urbain (par exemple, Kinshasa et Kisangani), le nom «quartier» étant utilisé pour désigner l'unité primaire de l'échantillon.

Des entrevues individuelles anonymes ont été menées dans un environnement confidentiel. En raison de la sensibilité de certaines questions, on assignait aux répondants des enquêteurs de même sexe. Un consentement oral, plutôt qu'écrit, a été obtenu en raison du faible niveau d'éducation et du taux d'analphabétisme élevé parmi la population faisant partie de l'échantillon. Les enquêteurs ont obtenu le consentement oral des répondants en leur garantissant que leurs noms ne seraient jamais enregistrés. Les répondants n'ont reçu aucune compensation en échange de leur participation à l'étude. Le protocole de l'enquête a été étudié et approuvé par les Human Subject Committees de l'Université de Californie à Berkeley, l'Université de Tulane, et l'Université de Kinshasa, RDC.

INSTRUMENTS DE L'ENQUETE

Le questionnaire couvrait 13 sujets différents incluant (1) la démographie, (2) le lieu de résidence/ de déplacement, (3) les priorités et l'accès aux services, (4) le sentiment de sécurité, (5) le sentiment communautaire et de l'intégration sociale, (6) la compréhension de la paix et de la justice, (7) la paix et les mécanismes de la paix, (8) la responsabilité et les mécanismes de la justice, (9) la CPI, (10) la recherche de la vérité, (11) les victimes et les réparations, (12) l'impact psychologique et (13) le rôle des médias. (La présentation des résultats dans ce rapport ne suit pas cet ordre.) L'instrument a été mis au point, en consultation avec des acteurs locaux, par une équipe dont l'expertise couvre autant les droits humains, le droit, la justice transitionnelle, l'épidémiologie, la psychiatrie, l'anthropologie,

les enquêtes d'opinions et les conflits dans l'Est du Congo. L'instrument fut d'abord mis au point en français, puis traduit dans les langues locales et testé. Les réponses furent ensuite retraduites et des experts locaux consultés pour veiller à la qualité de la traduction. En plus de l'enquête qualitative, des entrevues individuelles approfondies avec des répondants et informateurs clés ont été menées dans certains sites choisis au sein de l'échantillon pour mieux comprendre les concepts et les mécanismes judiciaires étudiés.

ANALYSE STATISTIQUE

Les données ont été saisies dans une base de données Microsoft Access, avant d'être importées et analysées à l'aide du logiciel Statistical Package for Social Science (SPSS) version 16.0. Aucun facteur de pondération n'a été utilisé pendant l'analyse, puisque l'unité primaire de l'échantillon fut choisie en fonction de la taille de la population.

LIMITES

Toutes les mesures possibles ont été prises pour assurer la fiabilité et l'exactitude des données recueillies. Cependant, l'étude comporte certaines limites qui doivent être reconnues et présentées dans le contexte difficile d'une étude réalisée sur le terrain au sein d'une population vivant dans un contexte de conflit ou de post-conflit.

Tout d'abord, les erreurs de mémoire et la sensibilité de certaines questions peuvent avoir nui à l'exactitude des réponses des personnes interrogées. Même si aucun nom n'a été enregistré et même si on a garanti aux répondants avant les entrevues que leurs réponses demeureraient confidentielles, la peur de représailles peut tout de même avoir affecté le degré de spontanéité des participants.

Deuxièmement, les perceptions et les réponses étaient susceptibles d'être influencées par les événements qui se produisaient localement au moment de l'enquête. L'étude s'est déroulée pendant une reprise des combats entre les forces gouvernementales et des troupes de Laurent Nkunda dans le Nord-Kivu. Les données sont ainsi susceptibles de refléter les vives réactions de la population locale face à l'escalade de la violence et aux déplacements. Pour des raisons de sécurité, deux groupements des territoires de Masisi et de Rutshuru (sites de la plupart des violences) ont été remplacés par deux autres groupements choisis au hasard dans les mêmes territoires. En Ituri, l'enquête a eu lieu peu de temps après que la CPI eut annoncé le transfert de Germain Katanga à La Haye. Cet événement pourrait avoir influencé l'opinion de la population face à la Cour.

Troisièmement, bien que les questions aient été finalisées en consultation avec les parties intéressées, les répondants étaient libres d'interpréter les questions en fonction de leur propre perception des termes employés. Ainsi, lorsque le sondage évaluait les attitudes envers la «paix» et la «sécurité», la «justice» et la «responsabilité», les «crimes de guerre» et les «mécanismes de recherche de la vérité» par exemple, les répondants réagissaient en fonction de leur propre interprétation de ces concepts. Ces concepts ne leur avaient pas été expliqués au préalable afin d'éviter d'orienter leurs réponses.

Quatrièmement, même si les enquêteurs ont tenté de contacter chaque répondant à trois reprises, tous les individus choisis dans l'échantillon n'ont pas pu être interviewés. Au total, 649 ménages ont été remplacés, soit 15 pour cent de tous les ménages de l'échantillon, le plus souvent en raison de l'absence de ses membres (la moitié des cas) ou de refus (46%) sans possibilité de choisir un autre répondant. Parmi les ménages sélectionnés, 412 individus, ou 10 pour cent de tous les individus sélectionnés, ont été remplacés par un autre adulte du même sexe, choisi au hasard dans le même ménage: 54 pour cent des répondants ont refusé, 38 pour cent d'entre eux n'étaient pas à la maison et 8 pour cent d'entre eux furent remplacés pour d'autres raisons. On ne sait pas à quel point les opinions des individus remplacés différaient de celles des répondants choisis.

Cinquièmement, l'étude a été conçue pour fournir des résultats représentatifs de l'Est de la RDC, incluant les provinces du Nord et du Sud-Kivu et le district d'Ituri, ainsi que Kinshasa et Kisangani. Les résultats ne reflètent donc pas l'opinion de tous les Congolais, même s'ils sont représentatifs de celles des populations vivant dans les régions sélectionnées. De plus, les données de recensement disponibles sur les populations concernées par cette enquête sont limitées. Le dernier recensement qui a eu lieu en RDC date de 1984 et depuis, les seules données disponibles sur la taille de la population proviennent de projections. On a utilisé un échantillonnage au hasard basé sur ces estimations pour choisir les répondants, ce qui à son tour peut avoir affecté les résultats. Quoi qu'il en soit, les prévisions démographiques étant relativement fiables, les résultats sont jugés représentatifs des régions étudiées.

RESULTATS OBTENUS DANS L'EST DE LA RDC ET EXAMEN DES RESULTATS

INTRODUCTION

Cette étude visait à offrir un instantané montrant les attitudes des populations ayant le plus souffert du conflit qui se déroule dans l'Est de la RDC, notamment celles du district d'Ituri de la province Orientale et celles des provinces du Nord et du Sud-Kivu. Dans ce chapitre, nous discuterons des résultats de l'étude menée dans ces trois régions de l'Est de la RDC. Puisqu'il existe des différences entre les attitudes des résidents du district d'Ituri et ceux du Nord et du Sud-Kivu, on présentera d'abord les caractéristiques qui définissent la nature des conflits et les récentes initiatives visant à régler des problèmes locaux dans ces régions.

Le district d'Ituri de la province Orientale connaît des tensions historiques entre les groupes ethniques Hema, des éleveurs, et Lendu, des agriculteurs, provoquées essentiellement par l'utilisation de la terre. L'Ituri a été le théâtre de combats intenses pendant la Deuxième guerre du Congo, qui débuta en 1999. Le district a été occupé par l'«Ugandan People's Defense Force (UPDF)», mais l'Ouganda a appuyé des factions locales concurrentes, ce qui a eu pour résultat une série d'affrontements entre des groupes armés Hema et Lendu depuis des années. Le district d'Ituri a vu arriver un afflux d'armes légères, ainsi que l'exploitation illégale de ressources comme l'or et le bois. Malgré la signature de l'accord de paix de Sun City en 2002 et le retrait de l'UPDF, l'Ouganda a continué à soutenir les factions rivales en guerre les unes contre les autres, si bien que la violence s'est poursuivie en 2003 et après. Alors que des violations massives du droit international humanitaire continuent de se produire en Ituri depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la CPI le 1er juillet 2002 et compte tenu du renvoi par le gouvernement congolais du cas de la RDC devant la CPI, les crimes de guerre commis en Ituri ont fait l'objet d'enquêtes de la CPI et ont entraîné l'émission de quatre mandats d'arrêt contre des chefs de guerre ituriens.

La violence qui se poursuit en Ituri a incité le Conseil de sécurité de l'ONU à y déployer une force de maintien de la paix en 2003, d'abord sous la forme d'une force de stabilisation intérimaire composée de troupes de l'Union européenne et dirigée par la France et ensuite par la présence d'un plus grand nombre de soldats permanents sous commandement de la force de maintien de la paix de l'ONU, la MONUC. Plusieurs Casques bleus de la MONUC ont été tués en Ituri en 2003 et 2005. La présence

des soldats de la MONUC en Ituri a joué un rôle important en assurant la sécurité des citoyens et en réduisant la fréquence des épisodes de violence, ce qui a permis le retour graduel des personnes déplacées avant les élections de 2006. La présence stabilisatrice, depuis 2003, des soldats du maintien de la paix de la MONUC a permis aux acteurs internationaux et au gouvernement congolais de transition de mettre de l'avant diverses initiatives de développement axées sur l'Ituri depuis 2005 environ. De manière fort significative, le projet Restauration de la justice à l'Est du Congo (REJUSCO), appuyé par la Commission européenne, débuta en tant qu'initiative pilote axée sur l'Ituri avant les élections de 2006. L'attention internationale dont a fait l'objet l'Ituri, en ce qui a trait aux Casques bleus, à la réforme du secteur judiciaire et aux enquêtes de la CPI sur des crimes de guerre commis au cours des années, sont des facteurs importants qu'il faut considérer pour bien interpréter les résultats présentés plus bas.

Le Nord et le Sud-Kivu ont un passé commun de tensions intenses et complexes portant sur la terre, l'ethnicité et la citoyenneté, exacerbées par des revendications concurrentes en provenance du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, qui continuent à ce jour d'alimenter le conflit. Les Kivu ont dû subir les principales retombées du génocide rwandais de 1994 en étant forcées d'absorber un grand nombre de réfugiés rwandais, incluant d'anciens génocidaires hutus venus s'établir dans les Kivu pour se réorganiser et se réapprovisionner en armes.

Des affrontements dans le Nord et le Sud-Kivu éclatent continuellement depuis la Deuxième guerre du Congo, à partir de la transition et jusqu'à aujourd'hui, entre diverses factions concurrentes incluant le mouvement rebelle hutu rwandais (FDLR), le mouvement rebelle de Laurent Nkunda (CNDP), les forces gouvernementales (FARDC) et diverses milices traditionnelles Mai Mai. Les gouvernements de la RDC et du Rwanda ont signé le communiqué de Nairobi en novembre 2007, s'accordant sur un processus visant à démobiliser, désarmer et faire rentrer les Hutus rwandais au Rwanda. Or, la mise en œuvre de l'accord a fait peu de progrès. Des combats de faible intensité ont lieu continuellement au Sud-Kivu et le conflit s'y caractérise par une très forte incidence de viols et de violences sexuelles, utilisés comme des outils dans le conflit entre les milices Mai Mai, les FARDC et les mouvements rebelles rwandais et burundais qui sont actifs dans la région. Le Nord-Kivu a connu des épisodes violents plus intenses que le Sud-Kivu depuis les élections de 2006, instigués particulièrement par le général Nkunda et son mouvement, le CNDP, ce qui a entraîné des déplacements massifs de populations au cours des deux dernières années. L'accord de Goma, signé en janvier 2008, a tenté d'étouffer les combats mais le cessez-le-feu fut ignoré et des luttes armées constantes et autres violations du droit international humanitaire se sont poursuivies en 2008. Des affrontements intenses faisaient rage au Nord-Kivu en 2007 pendant le déroulement de l'enquête.

CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET DISTRIBUTION DES REpondANTS

À l'aide de la méthodologie décrite ci-dessus, 2620 entrevues au total ont été conduites dans l'Est de la RDC auprès d'individus sélectionnés au hasard dans les provinces du Nord-Kivu (1081 entrevues),

du Sud-Kivu (815 entrevues) et dans le district d'Ituri (724 entrevues). Les entrevues ont eu lieu dans 200 villages et six régions urbaines choisis au hasard. L'échantillon a été conçu de manière à ce que les résultats obtenus soient représentatifs de chacune des régions étudiées: le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, Kinshasa et Kisangani. La figure 1 montre la distribution géographique de l'échantillon final dans les provinces de l'Est.



FIGURE 1: DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES REpondANTS (EST)

L'échantillon a été sélectionné sans égard à quelque critère de sélection que ce soit, à l'exception du fait que seuls les adultes âgés de 18 ans et plus étaient interrogés, et que l'enquêteur et le ou la répondant(e) devaient être du même sexe (c'est-à-dire qu'une femme interviewait des femmes et qu'un homme interviewait des hommes). En résultat, l'échantillon présente une grande variété des caractéristiques socioéconomiques et ethniques. Dans l'ensemble, l'échantillon comprend plus de 80 groupes ethniques, dont six représentent 56 pour cent des répondants: Nande (19%), Shi (10%), Hunde (8%),

Lega (8%), Alur (7%) et Hutu (5%). Le Tableau 1 fournit plus de détails sur les principaux groupes ethniques peuplant les zones étudiées.

L'âge moyen des répondants était de 37 ans (médiane 34.0, écart-type «S.D.» 13.6). La plupart des répondants se sont décrits comme mariés ou entretenant une relation matrimoniale (71%, incluant 9% dans une relation polygame) et la taille moyenne des ménages était de 6,8 personnes (médiane 6.0, écart-type S.D. 3.6). La plupart des répondants vivaient dans des ménages avec enfants (90%) et 78 pour cent d'entre eux avaient leurs propres enfants. En ce qui a trait à la religion, la plupart des répondants se sont décrits comme catholiques (49%), protestants (34%), ou musulmans (5%).

TABLEAU 1: CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES RÉPONDANTS DANS L'EST DU CONGO

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Taille de l'échantillon (n)	1,081	815	724	2,620
Sexe (% femmes)	49.7	49.6	49.7	49.7
Âge moyen (Ecart-Type)	36.9 (13.3)	34.9 (12.8)	38.2 (14.7)	36.6 (13.6)
Groupe Ethnique*				
Alur (%)	–	–	23.3	6.5
Bembe (%)	–	7.4	0.1	2.3
Fulero (%)	–	11.8	–	3.7
Hema (%)	–	–	13.4	3.7
Hunde (%)	19.1	0.1	–	7.9
Hutu (%)	12.0	0.5	–	7.9
Kakwa (%)	–	–	10.5	2.9
Lega (%)	1.3	22.9	0.1	7.7
Lendu (%)	.01	–	13.3	3.7
Lugbara (%)	–	–	11.2	3.1
Nande (%)	42.5	0.6	4.3	18.9
Shi (%)	1.4	30.3	.04	10.1
Autre (%)	23.6	26.4	23.3	24.4

* Les groupes ethniques sont présentés en ordre alphabétique. Seuls les groupes qui représentaient 5% ou plus des répondants de l'une des trois régions ont été retenus.

Généralement, le niveau de scolarité des répondants était faible ou nul: 22 pour cent d'entre eux n'avaient jamais été à l'école, 19 pour cent d'entre eux avaient fréquenté l'école primaire au moins occasionnellement et 14 pour cent d'entre eux avaient achevé leur scolarité primaire seulement. Plus du quart d'entre eux (26%) avaient complété une partie de leur éducation secondaire. Les deux tiers des répondants (66%) ont déclaré être en mesure d'écrire un simple message comme «il fait chaud». La plupart des répondants vivaient de l'agriculture et de l'élevage (60%), du travail journalier (10%),

ou d'activités commerciales à petite échelle (11%), tirant seulement un modeste revenu de ces activités. Plus de 93 pour cent des individus interrogés ont rapporté toucher des revenus inférieurs à 2 \$US/jour, alors que 80 pour cent d'entre eux déclaraient des revenus inférieurs à 1 \$US/jour; 22 pour cent des répondants ont déclaré n'avoir aucun revenu. La plupart (71%) ont estimé que leur revenu ne suffisait pas à assurer leur propre subsistance.

PRIORITES ET SECURITE

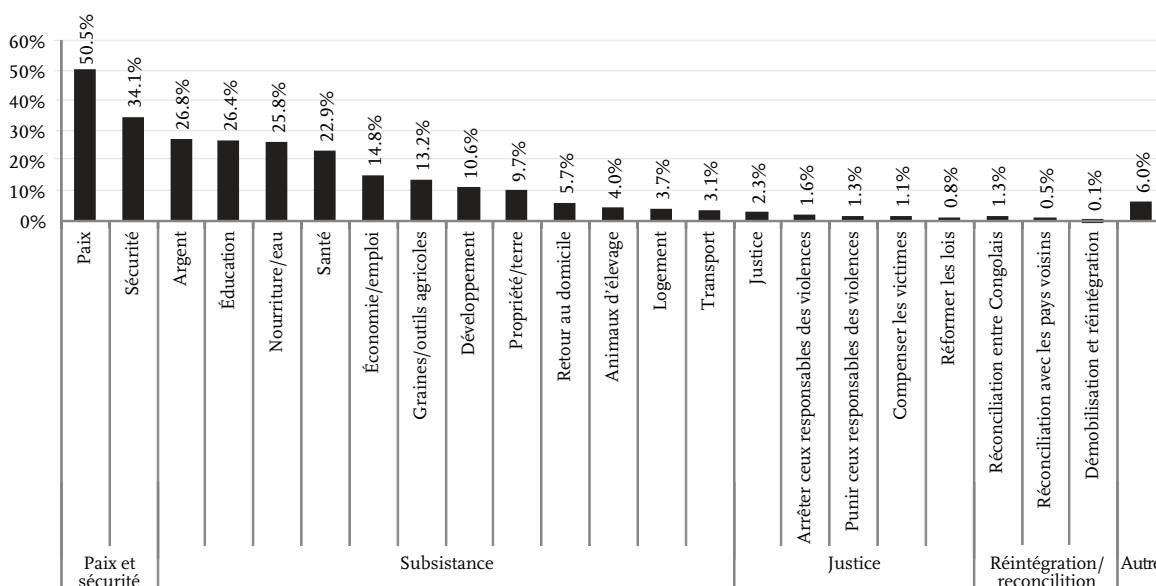
Priorités

Parmi les objectifs principaux de l'enquête, il y avait celui de comprendre les priorités de la population pour avancer vers la reconstruction et le développement du pays. Plus précisément, l'enquête a demandé aux répondants d'évaluer leur qualité de vie et d'identifier, en les classant par ordre d'importance, leurs trois principales priorités actuelles et ce qu'ils croient devraient être les trois secteurs prioritaires auxquels le gouvernement et la communauté internationale devraient s'attaquer.

Les répondants dans l'Est de la RDC trouvaient généralement que leur qualité de vie avait empiré. À peine 13 pour cent d'entre eux considéraient que leur qualité de vie actuelle était bonne ou très bonne, la plupart des répondants estimant que leur qualité de vie était demeurée inchangée (42%) ou qu'elle avait empiré (39%) par rapport à la période précédant l'accord de paix de 2002, et qu'elle était demeurée inchangée (51%) ou avait empiré (31%) par rapport à la période précédant les élections présidentielles de 2006. Cette détérioration perçue indique que la population demeure généralement pessimiste. Cependant, plus des deux tiers des répondants croyaient que le gouvernement travaillait en vue d'assurer la sécurité (72%) et la paix (74%) dans l'Est de la RDC. Proportionnellement, moins de répondants ont dit croire que le gouvernement travaille en vue d'améliorer leur qualité de vie (56%) et moins de la moitié d'entre eux ont dit croire que le gouvernement combat la corruption (44%) et l'impunité (48%).

La paix (51%) et la sécurité (34%) ont été les priorités les plus fréquemment citées, suivies des préoccupations liées à la subsistance, incluant l'argent (27%) et l'éducation (26%), suivis de l'approvisionnement en nourriture et en eau (26%). Ces priorités mettent en lumière le fait que l'on n'a pas encore réussi à atteindre un état de sécurité dans l'Est et que les besoins primaires de la plupart des citoyens ne sont pas comblés, et ce dans un contexte où 93 pour cent des individus de l'échantillon ont déclaré des revenus inférieurs à 2 \$US/jour.

FIGURE 2: PRIORITES DES REpondANTS A L'EST



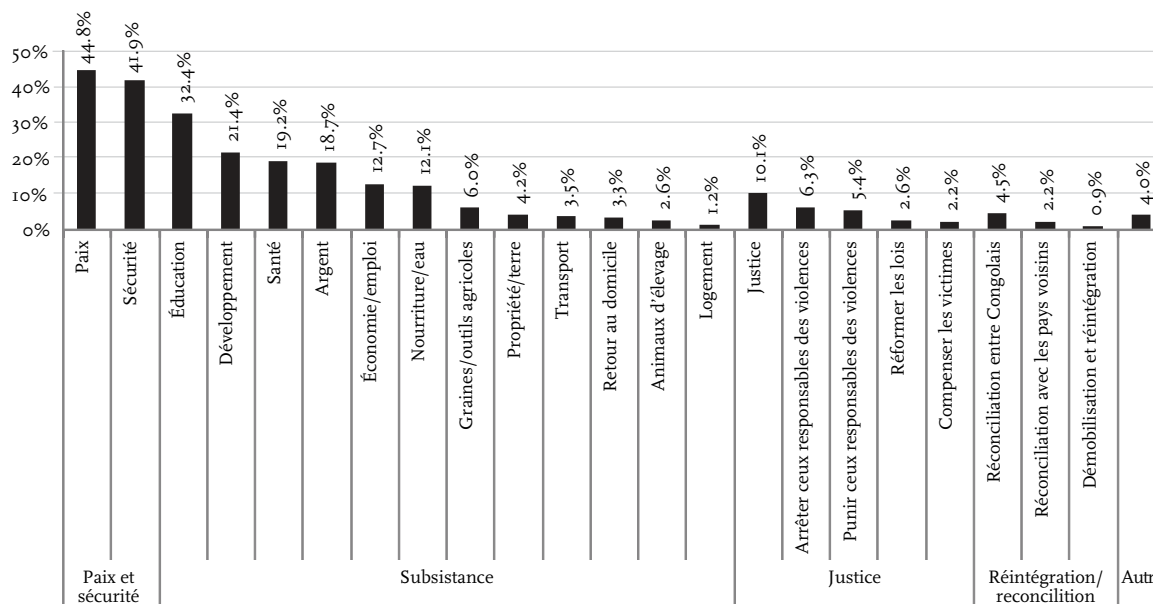
Conformément aux résultats obtenus lors d'enquêtes précédentes comparables,²² la justice, la réintégration et la réconciliation ne représentent pas des priorités dans l'esprit des répondants lorsque la paix et la sécurité ne sont pas assurées et que les besoins fondamentaux de chacun ne sont pas satisfaits. La priorité immédiate de la plupart étant d'atteindre ces objectifs, peu nombreux sont les répondants ayant identifié le fait de rendre justice aux victimes (2%), l'arrestation des responsables de la violence (2%), la punition des responsables (1%), ou l'encouragement de la réconciliation (1%) comme étant les enjeux qui, pour eux, sont les plus pressants.

En ce qui concerne ce que les répondants considèrent comme des priorités pour le gouvernement (la question ne précisait pas le niveau de gouvernement en question, qu'il soit local, provincial, ou central), la paix (45%) et la sécurité (42%) étaient une fois de plus les priorités les plus souvent citées. En ce qui a trait à cette question particulière, à peine un répondant sur 10 considérait que la promotion de la justice devrait être une priorité du gouvernement, citant en outre la justice (10%) et l'arrestation (6%) ou la punition (5%) des responsables. Parmi les priorités relatives à la subsistance, les services sociaux étaient les plus importants, notamment l'éducation (32%), le développement (21%) et la santé

22. Pham PN, Vinck P, Stover E, Moss A, Wierda M, Bailey R, «When the War Ends. A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Northern Uganda», Human Rights Center, University of California, Berkeley; Payson Center for International Development, Tulane University; Centre international pour la justice transitionnelle, New York (décembre 2007).

(19%). L'accès à la nourriture et à l'eau, et dans une moindre mesure, l'argent et l'économie/l'emploi, ont été plus souvent citées en tant que priorités du gouvernement, plutôt que priorités personnelles.

FIGURE 3: QUELLES DEVRAIENT ETRE LES PRIORITES DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS?

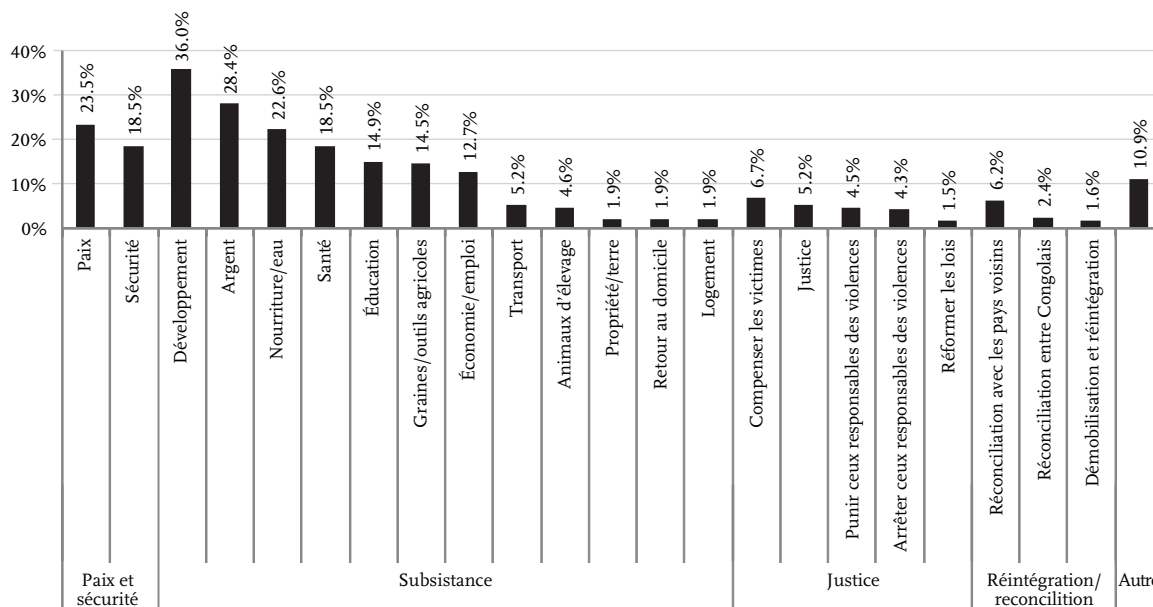


Lorsqu'on leur a demandé quelles devraient être les priorités de la communauté internationale, les répondants dans l'Est de la RDC ont le plus souvent affirmé la considérer comme une fournisseuse d'assistance. Les répondants ont d'abord cité le développement (36%), l'argent ou le revenu (28%) et l'accès à la nourriture/ l'eau (23%) comme devant figurer parmi les priorités de la communauté internationale. Les répondants estimaient que le rôle de la communauté internationale était de fournir de l'assistance plutôt que de garantir la paix et la sécurité, un rôle qui, d'après de nombreux répondants, devrait plutôt revenir au gouvernement congolais (voir les Figures 2 et 3), et ce malgré le mandat et la présence des forces de la MONUC²³ dans l'Est de la RDC. Cela pourrait soit signifier que les répondants considèrent que les forces de la MONUC sont incapables de garantir la paix et la sécurité dans le pays, soit que certains répondants ont une vision de la communauté internationale qui la cantonne à leurs yeux dans un rôle d'assistance au développement, ou encore que les Congolais croient que c'est au

23. Créée en vertu des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de Lusaka signé en 1999, la MONUC est autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires à sa disposition, dans la région où elle est déployée, pour protéger les civils contre les menaces imminentes de violence physique; et à contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité. Il s'agit de l'une des plus importantes missions de maintien de la paix de l'ONU.

gouvernement et aux seuls acteurs congolais que revient la responsabilité de mettre fin aux combats au Congo et d’y assurer la paix et la sécurité.

FIGURE 4: QUELLES DEVRAIENT ETRE LES PRIORITES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE?



La sécurité

Avec le conflit armé qui se poursuit, les citoyens dans l’Est de la RDC vivent le manque de sécurité en craignant chaque jour pour leur sécurité individuelle et leur intégrité physique. La plupart des répondants de l’Est de la RDC ont cité la sécurité, ou l’absence de combats, parmi leurs principales priorités (34%); par ailleurs, 42 pour cent des répondants dans l’Est estiment que la sécurité devrait être une priorité du gouvernement, alors que 19 pour cent d’entre eux croient qu’elle devrait constituer une priorité pour la communauté internationale. Ces chiffres reflètent la présence de combats au moment de l’enquête et, de façon générale, la volatilité de la situation dans l’Est du pays. Pour examiner plus à fond l’état de la sécurité, nous avons demandé aux répondants d’évaluer leur sentiment de sécurité dans une variété de situations.

On remarquera sans surprise que les répondants du Sud-Kivu et du district d’Ituri se sentaient davantage en sécurité, en moyenne, que ceux du Nord-Kivu, et ce dans chacune des situations qui leur étaient décrites. Ce résultat s’explique par les combats qui opposaient le FDLR, les troupes de Laurent Nkunda et les soldats du gouvernement (FARDC) au Nord-Kivu au moment de l’étude. De façon générale, les répondants se sentaient le moins en sécurité lorsqu’ils rencontraient des soldats ou des groupes armés (22% ont dit se sentir en sécurité ou très en sécurité dans cette situation), reflétant le chaos ambiant et la menace imminente que représentent plusieurs forces belligérantes, ainsi que les difficultés auxquelles le pays fait face dans sa réforme du secteur de la sécurité. Les répondants ont

également affirmé se sentir peu en sécurité lorsqu'ils rencontrent des étrangers (39%) et lorsqu'ils sortent la nuit (38%). Trente pour cent des répondants croyaient qu'il était peu sécuritaire pour eux de raconter ses expériences qu'ils ont vécues pendant le conflit, ce qui pourrait indiquer, ou non, un manque de confiance généralisé mais également la présence de craintes psychologiques non résolues. Globalement, le manque perçu de sécurité semble affecter de fonctionnement

TABLEAU 2: SENTIMENT DE SECURITE

Sentiment de sécurité (pourcentage des répondants qui se sentaient en sécurité ou très en sécurité dans les situations suivantes)	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Aller au marché le plus proche (%)	38.0	73.7	73.2	58.9
Aller à votre champ ou travail chercher de l'eau, du bois de chauffe (%)	29.7	73.0	64.4	52.7
Aller au village/à la ville la plus proche (%)	28.7	69.1	60.8	50.1
Dormir la nuit (%)	20.5	67.7	72.1	49.5
Rencontrer des policiers (%)	27.8	54.0	62.0	45.4
Rencontrer des gens d'un autre groupe ethnique (%)	27.2	55.7	60.6	45.3
Rencontrer des étrangers (%)	18.1	53.3	55.7	39.4
Marcher la nuit dans le village (%)	17.4	58.0	47.8	38.4
Parler ouvertement de votre expérience dans le conflit (%)	14.1	44.0	39.1	30.3
Rencontrer des soldats/groupes armés (%)	6.8	34.5	30.8	22.0

Par ailleurs, le questionnaire interrogeait les répondants pour savoir qui, selon eux, les protégeait (voir le Tableau 3). (Les répondants pouvaient fournir une seule réponse.) Un tiers des répondants dans l'Est de la RDC a déclaré que l'Armée nationale congolaise (FARDC) les protégeait, alors qu'environ un autre tiers des répondants a affirmé que «Dieu/Jésus» (31%) ou que «personne» (6%) (ne) les protégeait. Les réponses comprennent le choix de «Dieu/Jésus» pour plusieurs raisons. D'une part, la population congolaise est religieuse, la majorité des citoyens du pays étant de confession catholique ou protestante. Les résultats de l'enquête sur cette question peuvent ainsi refléter la foi des répondants. Les résultats importants obtenus à cette question, cependant, peuvent également signaler le fatalisme de certains citoyens, qui, après des années de conflits violents, doutent de la volonté du gouvernement congolais et des autres belligérants de s'engager à protéger les civils. Les réserves des citoyens face à l'idée selon laquelle les acteurs de ces conflits tentent de les protéger, alors que la violence est généralisée, sont alimentées par les différences constatées entre le Nord-Kivu, où un conflit ouvert faisait rage au moment de l'enquête, et l'Ituri, où les affrontements armés ont été efficacement contenus par les Casques bleus de la MONUC et grâce au déploiement relativement réussi des forces gouvernementales dans la région. Au Nord-Kivu, 44 pour cent des personnes interrogées croyaient en une protection divine, alors qu'à peine 26 pour cent d'entre elles disaient croire que l'armée nationale les protégeait. En comparaison, en Ituri, 16 pour cent des répondants se disaient protégés par Dieu, alors que 50 pour cent d'entre eux croyaient plutôt que l'armée nationale les protégeait.

Bien que le mandat de la MONUC comprenne la protection des civils, seulement un répondant sur vingt environ (4%) a indiqué que la MONUC leur offrait une protection. Cela peut refléter le fait que la MONUC est soit perçue comme n'ayant pas rempli son mandat de garantir la sécurité de la population, soit qu'elle n'est pas suffisamment présente sur le terrain, surtout dans les régions reculées. Ce résultat est également en corrélation avec ceux liés aux priorités, reflétant le fait que seul un répondant sur cinq dans l'Est de la RDC croit que la sécurité devrait représenter une priorité aux yeux de la communauté internationale.

TABLEAU 3: PROTECTION

Selon vous, qui vous protège ? (une réponse)	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Armée nationale congolaise (FARDC) (%)	25.4	42.3	50.2	37.8
Dieu / Jésus (%)	44.0	28.1	15.9	31.3
Police (%)	8.1	11.9	15.3	11.3
Personne (%)	6.9	6.8	3.8	6.0
MONUC (%)	6.2	1.2	4.7	4.2
Gouvernement central, Kabila (%)	3.8	3.6	1.9	3.2
Famille, amis (%)	2.1	4.8	1.4	2.7
Gouvernement local (%)	1.3	0.1	5.7	2.2
Autre (%)	1.3	0.4	0.7	0.8
Milices, groupes rebelles (%)	0.4	0.7	0.4	0.5

LES PERCEPTIONS FACE AUX GUERRES DU CONGO ET L'EXPOSITION A LA VIOLENCE

Perceptions quant aux origines des conflits

Les conflits dans l'Est du Congo trouvent leur origine dans une variété de problèmes complexes. L'enquête demandait ainsi aux répondants d'identifier les principales sources des conflits, selon eux. Presque un répondant sur deux attribuait l'origine du conflit au pouvoir/à la politique (47%), illustrant la désillusion du public congolais envers la politique et les politiciens. Parmi les autres réponses fréquemment entendues figuraient l'exploitation des ressources naturelles (37%), les enjeux liés à la terre (35%) et les divisions ethniques (29%), autant de causes bien connues des conflits dans l'Est du Congo. Une différence régionale notable concerne le district d'Ituri qui fait figure d'exception régionale notable, puisque 60 pour cent des répondants y considéraient que les disputes liées à la terre figurent parmi les causes des conflits, alors que l'on a moins souvent cité les conflits liés au pouvoir, à la politique et aux ressources naturelles parmi les causes.

Dans les trois régions, on a également fait état de problèmes de nationalité (15%) et de la relation avec le Rwanda (5%), incluant l'afflux de réfugiés suite au génocide de 1994 et l'appui fourni par le

Rwanda aux groupes rebelles. Cette perception selon laquelle les conflits locaux peuvent être, en partie du moins, le résultat des déversements de réfugiés venus du Rwanda voisin, trouve son origine dans la dynamique historique du conflit dans la région. La menace de porter atteinte aux droits de citoyenneté de la minorité congolaise tutsie pendant les années de déclin du régime de Mobutu explique le rôle significatif qu'elle a joué au cours de la rébellion de l'AFDL en 1996-97, qu'elle a aidé à fonder et à mener à la victoire sous Laurent Kabila. Des membres de la même communauté dominaient la faction principale de la rébellion du RCD pendant le conflit de 1998-2002, s'attirant un appui militaire massif et l'intervention du Rwanda. L'identification du RCD à une armée d'occupation étrangère explique son manque de popularité auprès des habitants dans l'Est de la RDC et s'est avérée l'un des facteurs de sa défaite lors des élections de 2006. La prédominance des Tutsis au sein des unités d'élite de l'armée du RCD explique la difficulté de les intégrer ensuite à la nouvelle armée du Congo (FARDC) parce qu'ils ont résisté au déploiement loin de leurs communautés. L'autre pôle des facteurs liés au Rwanda concerne le rôle déstabilisant de la FDLR en tant que menace pour le Rwanda et la communauté tutsie, un argument que le général Nkunda continue d'utiliser pour justifier sa rébellion, et que le Rwanda a par ailleurs invoqué pour justifier son appui militaire massif pendant le conflit de 1998-2002, argument qu'il pourrait de nouveau employer si les circonstances se prêtaient à une troisième intervention militaire en RDC.

TABLEAU 4: LES ORIGINES DU CONFLIT

Selon vous, quels sont les origines des conflits à l'Est du Congo?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
La contestation du pouvoir (%)	48.9	50.2	39.8	46.8
L'exploitation des ressources naturelles (%)	39.0	42.2	26.7	36.6
Conflits fonciers (%)	24.8	24.5	60.1	34.5
Divisions ethniques (%)	25.6	23.7	39.8	28.9
L'ignorance (%)	13.0	12.5	11.9	12.5
Rwanda (%)	4.7	7.1	3.0	5.0
La communauté internationale (%)	1.0	0.7	1.4	1.0
Problèmes liés à la nationalité (%)	13.5	15.6	14.6	14.5
Pauvreté (%)	10.7	13.1	12.2	11.9
Autre (%)	7.9	8.1	6.1	7.4
Ne sait pas (%)	2.9	3.1	1.7	2.6

Les populations touchées

On sait que le coût humain des conflits en RDC est extrêmement élevé et dépasse de loin la mort de nombreux civils. L'enquête le démontre, puisque quatre répondants sur cinq (81%) se disaient victimes des conflits qui ont eu lieu depuis 1993.²⁴ Lorsqu'on leur a demandé d'identifier les victimes des conflits dans l'Est de la RDC depuis 1993, ici encore plus de quatre répondants sur cinq (86%) ont identifié la population en général, utilisant des termes comme «la communauté», «toute la population» ou «tout le monde», révélant le caractère étendu de la victimisation dans les perceptions.²⁵ Plus particulièrement, les répondants ont identifié des catégories spécifiques: près de la moitié d'entre eux percevaient les femmes comme ayant le plus souvent subi une victimisation (44%). Étonnamment, dans des régions où le recrutement forcé d'enfants par différents groupes armés est supposément fréquent (c'est d'ailleurs sur cette base que s'articulent les poursuites de la CPI contre Thomas Lubanga), à peine le tiers des répondants (33%) ont classé les enfants dans la catégorie des personnes chez qui les risques de victimisation sont les plus grands, alors qu'une proportion significative de la population (21%) considérait que les personnes âgées avaient également été affectées. En contrepartie, seuls quelques répondants (2%) ont désigné un ou plusieurs groupes ethniques spécifiques comme étant les seules victimes. Une telle réponse surprend, compte tenu du fait que 29 pour cent des personnes interrogées considéraient que les divisions ethniques figurent parmi les principales causes des conflits. Cela indique que malgré les tensions ethniques qui ont attisé certains conflits, ce sont tous les groupes qui souffrent en bout de ligne. En bref, la plupart des répondants percevaient la violence comme étant par nature très étendue et reconnaissaient l'existence d'un recours endémique à des violences sexuelles/ contre les femmes, ainsi que du recrutement forcé d'enfants.

Les déplacements

Les déplacements sont une caractéristique très commune des conflits dans l'Est du Congo. L'échantillon comprenait des communautés accueillant des personnes déplacées à l'intérieur du pays et, le cas échéant, des camps étaient ajoutés à la liste des villages avant de procéder à une sélection au hasard. Environ 81 pour cent des répondants ont rapporté avoir été déplacés au moins une fois depuis 1993. Les citoyens les plus affectés étaient ceux du Nord-Kivu, où un répondant sur trois (33%) était déplacé au moment de l'enquête, reflétant les affrontements qui se poursuivaient dans la région. Le district d'Ituri a été dans l'ensemble moins affecté, puisque l'on y rapporte moins de déplacements qu'ailleurs, ces déplacements affectant, tout de même, les trois quarts de la population.

24. La période d'environ 15 ans pour laquelle l'enquête doit faire appel à la mémoire des répondants (1993–2007) a servi à mieux comprendre l'exposition générale à la violence parmi les participants.

25. Les répondants pouvaient fournir plusieurs réponses. Les pourcentages additionnés peuvent ne pas représenter 100%.

Également, alors que les personnes déplacées en Ituri ont indiqué l'avoir été en moyenne 2,5 fois, celles du Sud-Kivu avaient été déplacées 3,3 fois et celle du Nord-Kivu, 3,7 fois. Cette étude confirme que des déplacements multiples ont eu lieu selon un motif établi, souvent vers des régions avoisinantes, où les populations déplacées sont principalement accueillies au sein de la communauté (par exemple, chez des amis ou des membres de la famille): moins de la moitié des personnes ayant subi au moins un déplacement se sont rendues dans un camp pour personnes déplacées. Cette tendance rendait d'autant plus difficile l'enregistrement des déplacés et compliquait également l'aide apportée à ces personnes.

TABLEAU 5: DÉPLACEMENT

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Avez-vous été déplacé depuis 1993? (% oui)	81.0	85.5	75.4	80.9
Combien de fois avez-vous été déplacé? (médiane)	3.7	3.3	2.5	3.3
Vivez-vous dans un camp de déplacés? (% oui)	45.6	53.3	45.4	47.9
Etes-vous déplacé en ce moment? (% oui)	33.2	8.5	12.0	19.9

Parmi celles et ceux qui étaient déplacés au moment de l'enquête, la vaste majorité des répondants citaient le conflit armé comme principale cause de leur déplacement (90% en Ituri et 88% au Nord-Kivu). Alors que le conflit armé était également la principale cause de déplacements au Sud-Kivu (60%), un répondant sur quatre dans la région a cité comme raison le «déplacement forcé» (aucun choix de réponses n'était fourni et les répondants pouvaient librement interpréter la question). Les répondants du district d'Ituri furent beaucoup plus nombreux à identifier les tensions sociales et/ou ethniques parmi les causes de déplacements (23%), par rapport à ceux du Nord-Kivu (11%) et du Sud-Kivu (2%).

TABLEAU 6: RAISONS POUR LE DÉPLACEMENT

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez été déplacé?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Conflit armé (%)	88.2	59.7	89.5	84.0
Déplacement forcé (%)	16.0	27.4	15.8	17.7
Divisions sociales et ethniques (%)	10.5	1.6	22.8	10.8
Raisons politiques (%)	7.3	11.3	15.8	9.1
Désastres naturels / dégradation de l'environnement (%)	7.7	1.6	15.8	7.9
Raisons économiques (%)	5.2	12.9	10.5	7.1
Problèmes fonciers (%)	5.2	3.2	7.0	5.2
Autres (%)	2.4	1.6	3.5	2.5

Parmi les répondants déplacés, quatre sur cinq ont déclaré vouloir retourner dans leurs villages lorsque la situation deviendra plus sécuritaire. Alors que seuls quelques répondants du Nord-Kivu (5%) et du district d'Ituri (2%) ont déclaré ne jamais vouloir retourner dans leur région d'origine, 19 pour cent des répondants du Sud-Kivu ont rapporté ne pas avoir l'intention d'y retourner un jour. En Ituri, un répondant sur cinq ne savait ni s'il allait retourner chez lui, ni quand.

TABLEAU 7: LE RETOUR

Quand pensez-vous rentrer chez vous?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Quand il y aura la sécurité (%)	87.7	65.5	60.3	80.2
Jamais (%)	4.9	19.0	1.7	6.5
D'ici un mois (%)	0.7	6.9	12.1	3.4
D'ici six mois (%)	1.1	1.7	3.4	1.6
Autres / Ne sait pas (%)	5.6	6.9	22.4	8.3

Enjeux liés à la propriété

Pour 35 pour cent des répondants, la propriété, ou l'accès à la terre, figurent parmi les sources du conflit dans l'Est du Congo. L'enquête a demandé aux répondants s'ils avaient accès ou s'ils possédaient des terres agricoles. On n'a fait aucune distinction entre la terre utilisée pour la culture et pour l'élevage. Les deux tiers des répondants ont dit posséder ou avoir accès à des terres agricoles. Parmi ceux-là, 24 pour cent des répondants ont connu des problèmes liés à la propriété ou à l'accès à la terre, les principaux problèmes cités étant les conflits avec les voisins (30%) et les conflits avec le propriétaire présumé (31%). Il est à noter que presque deux fois plus de répondants ont cité les conflits avec les voisins comme étant la source de conflits liés à la propriété (56%) en Ituri comme dans le Nord-Kivu (27%). Alors que les résultats généraux indiquent qu'une réforme du droit et coutumes fonciers doit être entreprise, les résultats obtenus en Ituri renforcent le choix d'interventions ciblées dans ce district, visant la réconciliation intercommunale et la résolution des conflits liés à la terre. La plupart des répondants ayant vécu des problèmes en tentant d'occuper la terre ont agi pour régler le problème (70%), habituellement en obtenant l'appui des autorités du village (39%) ou des chefs traditionnels (37%).

TABLEAU 8: CONFLITS FONCIERS

Si vous avez vécu des conflits fonciers, de quel type?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Conflit avec un voisin (%)	26,5	35,6	56,3	36,8
Conflit avec le présumé propriétaire (%)	31,4	28,7	32,0	30,8
La terre vendue sans autorisation (%)	15,7	15,8	15,5	15,7
Conflit avec la municipalité (%)	12,4	19,8	12,6	14,4
Terres inaccessibles en zone de conflit (%)	12,4	9,9	8,7	10,8
Conflits avec personnes rentrées de guerre/des nouveaux arrivés (%)	8,6	12,9	8,7	9,8
Terres occupées illégalement par quelqu'un (%)	4,3	7,9	9,7	6,7
Conflit avec d'autres structures publiques (%)	7,0	5,9	5,8	6,4
Conflit avec un promoteur privé (%)	9,2	4,0	3,9	6,4
Terre en zone minée (%)	4,9	1,0	3,9	3,6
Conflit familial (%)	4,3	3,0	0,0	2,8
Frais de location (%)	5,9	0,0	0,0	2,8
Autre (%)	8,1	5,0	19,4	10,3

L'exposition à la violence

Nous avons demandé aux répondants s'ils avaient vécu des traumatismes pendant le conflit dans l'Est du Congo.²⁶ La majorité d'entre eux ont rapporté ne pas avoir été en mesure de répondre à leurs besoins primaires, en manquant notamment d'eau ou de nourriture (87%), de soins de santé lorsqu'ils en avaient besoin (83%) et d'un endroit où habiter (74%).²⁷ Ils ont également rapporté le vol de bétail (76%), la destruction ou la confiscation de leur maison (66%) ou propriété (54%) et la destruction ou le pillage d'autres biens (83% et 86% respectivement).

TABLEAU 9: BESOINS FONDAMENTAUX ET L'EXPOSITION GÉNÉRALE À LA VIOLENCE

Au cours du conflit depuis 1993, avez-vous vécu les situations suivantes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Manquer d'eau ou de nourriture (%)	85.3	88.6	88.0	87.1
Manquer de logement (%)	74.7	79.7	67.6	74.4
Manquer d'accès aux soins médicaux étant malade (%)	83.2	86.1	80.2	83.3
Avoir votre maison détruite ou confisquée (%)	65.5	71.7	61.1	66.2
Avoir du bétail, des animaux volés (%)	77.7	81.9	66.3	75.9
Avoir des terres volées ou confisquées (%)	53.2	59.6	50.3	54.4
Avoir d'autres biens détruits	84.2	87.4	76.6	83.1
Avoir d'autres biens volés	88.4	89.2	77.7	85.8

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les répondants dans l'Est de la RDC ont très fréquemment été directement exposés à des violences. Près de la moitié d'entre eux ont été interrogés ou persécutés par des groupes armés (55%), menacés de mort (46%), ou battus par des groupes armés (46%). Plusieurs répondants rapportent avoir été enlevés pendant au moins une semaine pendant les conflits

26. La période d'environ 15 ans pour laquelle l'enquête doit faire appel à la mémoire des répondants, a été utilisée pour couvrir la période qui débute juste avant le génocide de 1994 au Rwanda et qui se poursuit au moment de l'arrivée subséquente de réfugiés rwandais.

27. Selon le sondage récent que le Comité international de secours et le Burnet Institute ont mené entre janvier 2006 et avril 2007 sur la mortalité, à peine 0,4% de toutes les morts en RDC sont directement attribuées à la violence. Les autres, soit 99,6% d'entre elles, s'expliquent par les maladies infectieuses, la malnutrition et les problèmes de santé auxquels sont exposés les nourrissons et les femmes enceintes. Ont été accusés les services de santé, l'insécurité alimentaire, la détérioration des infrastructures et les déplacements de population. Voir le document suivant, produit par le Comité international de secours et le Burnet Institute, «Mortality in the Democratic Republic of Congo: An Ongoing Crisis» (2007).

(34%), forcés d'être porteurs (53%), ou encore de travailler ou de devenir esclave (53%).²⁸ Ce taux très élevé peut s'expliquer par l'étroite relation entre le conflit, le contrôle du territoire par des groupes armés, et l'exploitation des ressources naturelles, notamment les mines, dans ces mêmes territoires. On sait que plusieurs groupes armés ont enlevé des personnes, les forçant à travailler ou à devenir des porteurs afin d'aider à l'exploitation des ressources naturelles situées dans la portion du territoire qu'ils contrôlent. Près de la moitié des personnes interrogées avaient vécu l'enlèvement d'un membre de leur famille (48%) et plus nombreuses encore étaient celles dont un membre de la famille a été porté disparu à un moment donné pendant les conflits (60%). La situation actuelle de ces proches ayant disparu n'a pas été abordée. Des combattants et d'anciens combattants figuraient parmi les répondants: près d'un répondant sur huit (13%) a dit s'être battu ou avoir participé activement à des combats; près de la moitié de ceux-là ont dit avoir été forcés de le faire (7%). En moyenne, le niveau de violence semblait être le plus élevé au Sud-Kivu, suivi du Nord-Kivu et de l'Ituri.

TABLEAU IO: VIOLENCES PHYSIQUES ET CONSCRIPTIONS FORCÉES

Au cours du conflit depuis 1993, avez-vous vécu les situations suivantes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Disparition d'un ou plusieurs membres du ménage (%)	60.4	63.5	56.9	60.4
Etre interrogé ou persécuté par des groupes armés (%)	54.6	60.2	50.7	55.3
Etre forcé à travailler, mis en esclavage (%)	50.8	58.1	50.3	52.9
Etre forcé d'être porteur (%)	50.8	57.7	50.4	52.8
Avoir un membre du ménage kidnappé ou enlevé (%)	45.2	55.4	41.8	47.5
Etre battu par des groupes armés (%)	46.6	50.7	40.5	46.2
Etre directement menacé de mort (%)	43.9	51.7	42.9	46.1
Etre torturé (%)	34.0	38.8	34.8	35.7
Etre enlevé pour au moins une semaine (%)	30.8	39.8	31.2	33.7
Etre sérieusement blessé à cause d'une arme ou des combats (%)	28.5	35.5	31.8	31.6
Etre arrêté ou emprisonné (%)	29.0	37.7	27.3	31.2
Prendre les armes, participer activement aux combats (%)	9.8	18.6	10.4	12.7
Etre forcé de participer activement aux combats (%)	6.3	6.1	7.8	6.7

28. Ce taux est plus élevé que celui que l'on retrouve dans le nord de l'Ouganda, où les enlèvements ont été associés au recrutement forcé de soldats par la Lord's Resistance Army. Voir Pham PN, et al., «When the War Ends. A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Northern Uganda», Human Rights Center, University of California, Berkeley; Payson Center for International Development, Tulane University; Centre international pour la justice transitionnelle, New York (2007) et Pham PN, Vinck P, Stover E, «The Lord's Resistance Army and Forced Conscription in Northern Uganda», Human Rights Quarterly 30/2 (mai 2008): 404-11.

Même si le but de cette étude n'était pas d'estimer le nombre de victimes des conflits, il interrogeait néanmoins les répondants sur l'existence d'éventuelles victimes parmi les membres de leur ménage, de leur famille ou de leurs amis. En tout, 42 pour cent des répondants ont rapporté la mort violente d'un membre de leur ménage, alors que 61 pour cent d'entre eux signalaient la mort violente d'autres membres de leur famille, ou d'amis.

TABLEAU II: EXPOSITION À UNE VIOLENCE MORTELLE

Au cours du conflit depuis 1993, avez-vous vécu les situations suivantes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Etre témoin de la mort violente d'un membre de votre ménage (%)	36.7	45.3	44.8	41.6
Connaître la mort violente d'un autre membre de la famille ou d'un ami (%)	62.1	64.0	56.6	61.2
Décès dans la famille à cause de maladie ou malnutrition (%)	56.9	57.9	51.9	55.9

Le conflit en RDC s'accompagne de taux extrêmement élevés de viols et de violences sexuelles²⁹. Le viol et la violence sexuelle passent habituellement inaperçus, n'étant pas déclarés à cause du stigmate et de la honte associés à ces violations, ce qui fait qu'il est particulièrement difficile d'en évaluer la fréquence. L'enquête posait plusieurs questions aux répondants concernant la «violence sexuelle», en omettant volontairement de définir le terme «violence sexuelle».³⁰ Près d'un répondant sur quatre (23%) affirmait avoir été témoin de violence sexuelle. Pas moins de 16 pour cent des répondants rapportaient avoir été agressé(e)s sexuellement, plusieurs répondants affirmant l'avoir été à plusieurs reprises (12%). La fréquence de l'exposition à la violence sexuelle était semblable chez les hommes et les femmes. Des discussions approfondies ont par ailleurs révélé qu'en plus d'une exposition directe à de la violence sexuelle, les hommes qui rapportaient avoir été témoins de violence sexuelle étaient susceptibles, lors de l'entrevue, d'avoir fait référence à ce que leurs femmes ou leurs filles avaient subi, ou au fait qu'ils avaient eux-mêmes été forcés d'assister à de tels actes.

Les résultats révèlent que la situation du Sud-Kivu est encore plus grave que celle des autres régions couvertes par l'enquête, confirmant les rapports selon lesquels on utilise le viol et la violence sexuelle comme des armes dans le conflit au Sud-Kivu.³¹ Au Sud-Kivu plus de 20 pour cent des répon-

29. Médecins sans frontières, «Democratic Republic of Congo: Rape as a Weapon in North Kivu», MSF-USA: Field News, 19 juillet 2006. D'après les Nations Unies, 27 000 attaques de nature sexuelle ont été rapportées en 2006 seulement dans la province du Sud-Kivu. Dans la ville de Shabunda, Maltaiser International a trouvé que 70 pour cent des femmes rapportaient avoir été brutalisées sexuellement.

Voir Jeffery Gettleman, «Rape Epidemic Raises Trauma of Congo War», New York Times, 7 octobre 2007.

30. La compréhension des répondants était ainsi variable et pouvait ne pas se limiter au viol.

31. «Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, Yakin Ertürk: Mission to the Democratic Republic of Congo», document de l'ONU A/HRC/7/6/Add.4 (28 février 2007).

dants avaient subi des violences sexuelles (22%), souvent à plusieurs reprises (18%), alors que plus de 30 pour cent des répondants ont dit avoir assisté à des actes de violence sexuelle (30%).

Chez plusieurs, la victimisation frappe deux fois, ces personnes étant expulsées de leur ménage ou communauté après avoir été victimes de violence sexuelle. En tout, plus de 14 pour cent des personnes interrogées ont affirmé avoir été rejetées par les membres de leur ménage ou de leur communauté après avoir subi une agression sexuelle (15%). Une fois de plus, la situation au Sud-Kivu s'est avérée même pire, puisque 20 pour cent des répondants ont affirmé avoir été rejetés de cette façon (21%).

TABLEAU 12: VIOLENCES SEXUELLES

Au cours du conflit depuis 1993, avez-vous vécu les situations suivantes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Etre témoin de violences sexuelles (%)	21.9	30.7	17.2	23.4
Etre victime de violences sexuelles (%)	13.4	22.4	11.6	15.7
Etre victime de violences sexuelles plusieurs fois (%)	8.5	18.4	8.7	11.6
Etre rejeté de votre ménage ou communauté après avoir été victime de violences sexuelles (%)	11.7	21.2	12.3	14.8

TABLEAU 13: RÉINTÉGRATION DES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Accepteriez-vous le retour dans votre communauté d'une personne victime de violences sexuelles (% oui)	73.8	76.9	75.6	75.3
Accepteriez-vous le retour dans votre ménage d'une personne victime de violences sexuelles? (% oui)	72.5	76.4	75.1	74.5
Accepteriez-vous le retour dans votre ménage d'une personne victime de violences sexuelles, si elle a eu un enfant à cause de cet acte ? (% oui)	64.1	65.8	63.9	64.6

PAIX, UNITE ET REINTEGRATION

La paix

Nous avons demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la paix. La majorité d'entre eux (90%) croyaient que la paix est possible. Les répondants ont défini la paix non seulement comme l'absence de violence (41%) et le fait de ne plus avoir peur (47%), mais également en termes d'unité, de convivialité (49%) et moins fréquemment, on a cité pour définir la paix certaines dimensions socio-économiques, comme le fait de rendre justice aux victimes (20%), obtenir du travail ou de l'argent (16%) ou de meilleurs services de santé (10%) ou encore une meilleure éducation (8%).

TABLEAU I4: DÉFINITION DE LA PAIX

Selon vous, qu'est-ce que cela veut dire «la paix»?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Vivre ensemble, uni, et réconcilié (%)	44.4	47.3	57.4	48.9
Ne plus avoir peur (%)	45.8	46.6	49.3	47.0
Absence de violence (%)	46.8	39.8	32.6	40.7
Avoir la justice (%)	23.9	19.2	15.1	20.0
Avoir tout ce dont vous avez besoin (%)	15.8	14.8	24.9	18.0
Avoir un emploi, de l'argent (%)	14.9	15.5	19.3	16.3
Rentrer chez soi (%)	12.9	13.2	17.7	14.3
Avoir de meilleurs soins médicaux (%)	9.7	10.0	12.0	10.4
Avoir meilleur accès à l'éducation (%)	6.2	5.0	13.3	7.8
Démobilisation des milices (%)	3.5	3.6	8.1	4.8
La liberté (%)	2.1	1.7	1.4	1.8
La joie, l'amour, le bonheur (%)	0.9	1.0	2.6	1.4
Autre (%)	10.3	9.0	4.8	8.4
Ne sait pas (%)	0.6	0.6	0.6	0.6

Lorsqu'on leur a demandé qui, à leur avis, serait en mesure d'apporter la paix dans l'Est de la RDC, 86 pour cent des répondants ont cité le gouvernement. La communauté elle-même a été mentionnée par 35 pour cent des interlocuteurs (la deuxième réponse la plus fréquemment entendue) en tant que groupe responsable de restaurer la paix. La MONUC et la communauté internationale ont été citées par 13 pour cent et 21 pour cent des répondants.

Dans l'enquête, on a ensuite demandé aux répondants s'ils croyaient que les acteurs qu'ils percevaient comme étant responsables d'apporter la paix, s'engageaient effectivement à l'atteindre. Plus de la moitié des répondants (58%) ont répondu par l'affirmative.

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'il fallait faire pour parvenir à la paix, les répondants ont fourni des réponses très variées, allant d'une victoire militaire sur les groupes armés (17%), à l'arrestation des

responsables de crimes (28%), à un dialogue avec les milices (22%) et les groupes ethniques (22%), à l'établissement de la vérité (20%).

TABLEAU 15: AGENTS DE LA PAIX

Selon vous, qui peut amener la paix dans l'Est du Congo?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Gouvernement (%)	82.4	84.6	91.6	85.6
Communauté / la population (%)	32.8	33.8	39.6	35.0
Communauté internationale (%)	23.6	18.8	20.6	21.3
Dieu (%)	17.5	13.6	6.2	13.2
La MONUC (%)	11.8	13.5	12.6	12.6
Rwanda (%)	6.7	7.1	4.8	6.3
Les chefs religieux (%)	4.8	6.1	7.8	6.1
Les chefs des milices (%)	6.4	3.9	5.4	5.3
Chefs coutumiers (%)	2.1	3.5	8.0	4.2
L'Ouganda (%)	3.6	4.5	3.5	3.8
Représentants des groupes ethniques (%)	2.5	3.9	4.9	3.6
Les parties d'opposition (%)	2.1	2.0	4.9	2.9
Autre (%)	3.5	2.9	2.8	3.1

* La réponse «la communauté internationale» couvre des réponses comme la communauté internationale, les pays occidentaux, l'ONU et autres.

L'unité

Le fait de vivre ensemble ou d'être unis définit le mieux la paix, selon le plus grand groupe de répondants (49%). Compte tenu des divisions profondes perçues au sein de la population congolaise entre identités ethniques, politiques et sociales,³² l'enquête a posé aux répondants une série de questions sur leurs relations avec les autres groupes.

Les trois quarts des répondants ont qualifié de bonnes ou de très bonnes leurs relations avec leur famille (74%), leurs voisins (77%) et leur communauté (77%). Les relations avec les autres groupes ethniques ont été moins fréquemment qualifiées de très bonnes ou de bonnes (60%), surtout dans le Nord-Kivu (52%).

En Ituri, en réponse à cette question, les répondants ont qualifié leurs relations avec leurs voisins de très bonnes, mais en même temps, plusieurs répondants ituriens ayant connu des problèmes liés

32 Hans Romkema, «Update on the DRC Transition: The Case of the Kivu Provinces», Pretoria: Institute for Security Studies (2004); S. Autesserre, «Local Violence, National Peace? Postwar 'Settlement' in the Eastern D.R. Congo (2003–2006)», *African Studies Review* 49/3 (décembre 2006): 1–29.

à la terre ont pointé du doigt de graves conflits avec leurs voisins comme sources du conflit (voir le chapitre Enjeux lié à la propriété, page 35). Cela pourrait indiquer que certains particuliers congolais seraient en mesure de limiter l'étendue d'un conflit avec un voisin, en relation avec la terre, par exemple, tout en étant capable par ailleurs de tisser des liens autres avec ce même voisin en communauté.

TABLEAU 16: RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET LA COMMUNAUTÉ

Comment jugez-vous les éléments suivants (% très favorables - favorables)	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Relations avec la famille (%)	65.7	82.4	76.3	73.8
Relations avec les voisins (%)	70.9	83.8	79.2	77.2
Relations avec la communauté (%)	71.4	82.2	79.3	77.0
Relations avec d'autres groupes ethniques (%)	52.0	67.4	64.3	60.2

On a ensuite demandé aux répondants d'évaluer à quel point ils se sentiraient confortables dans une variété de situations en présence de membres de n'importe quel autre groupe ethnique, dans des situations qui ne les engagent à rien, où il s'agit par exemple de fréquenter la même église (76%) ou le même marché (72%), c'est-à-dire de se trouver simplement ensemble au même endroit, au même moment. Les répondants ont dit se sentir moins à l'aise dans des situations exigeant soit de poser un geste affirmatif à l'endroit d'un membre d'un autre groupe ethnique ou encore d'accepter cette personne, comme le fait de prendre un verre ensemble (51%), de vivre sous un même toit (56%), ou d'épouser un membre de la famille (47%). Dans toutes ces situations, l'enquête révèle une différence frappante entre les répondants du Nord-Kivu, qui en moyenne se disaient nettement moins à l'aise en présence d'autres groupes ethniques, et ceux du Sud-Kivu et de l'Ituri, indiquant une situation dans laquelle les relations ethniques sont fortement polarisées par le conflit ouvert qui fait rage partout autour.

TABLEAU 17: ATTITUDES ENVERS LES AUTRES GROUPES ETHNIQUES

Pourcentage des répondants qui se disent CONFORTABLES dans les situations suivantes en présence de membres de tout autre groupe ethnique.	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Vivre dans la même communauté, village	56.3	64.1	76.1	64.2
Vivre en tant que proches voisins	53.4	64.2	78.1	63.6
Vivre en tant que membre du ménage	43.5	59.8	69.2	55.7
Manger un repas ensemble	46.8	66.5	71.5	59.8
Travailler ensemble	55.4	69.8	77.3	66.0
Aller au même marché	62.7	72.2	85.5	72.0
Partager un verre ensemble	40.7	57.0	59.9	51.1
Aller à la même église	69.6	74.9	87.8	76.3

Qu'ils se marient avec un membre de la famille	41.0	49.4	54.3	47.3
Aller à la même école que vous/vos enfants	61.2	72.4	83.5	70.9

Les réponses à cette question évoquent celles fournies à propos de la sécurité et du sentiment de peur éprouvé par les répondants, 39 pour cent d'entre eux ayant avoué se sentir en sécurité ou très en sécurité lorsqu'ils rencontraient des étrangers et 45 pour cent d'entre eux se sentant en sécurité lorsqu'ils rencontraient des membres d'un autre groupe ethnique. Pourtant, de nombreux répondants ont affirmé éprouver des sentiments haineux à l'égard d'autres groupes ethniques (20%) ou ont souhaité se venger d'eux (14%).

Près des deux tiers des répondants ont affirmé que tous les groupes ethniques de l'Est du Congo (64%) et du Congo dans son entièreté pouvaient vivre ensemble (66%). De façon générale, seules quelques personnes ont dit appuyer l'indépendance de la région (10%), la plupart de ces voix s'exprimant en Ituri (13%).

TABLEAU 18: L'UNITÉ

(% Entièrement d'accord – d'accord)	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Tous les groupes ethniques de l'Est du Congo peuvent vivre ensemble	55.0	69.4	69.5	63.5
Tous les groupes ethniques du Congo peuvent vivre ensemble	59.3	71.1	71.8	66.4
Cette région doit devenir indépendant du reste du Congo	8.5	7.6	13.2	9.5

La réintégration

L'enquête a en outre interrogé les répondants pour savoir à quel point ils se sentaient à l'aise dans différentes situations, mais cette fois-ci en présence d'anciens combattants. (Le sujet des groupes possibles auxquels appartenaient les anciens combattants n'a pas été abordé.) Dans toutes les situations, les répondants étaient moins nombreux à se sentir à l'aise en présence d'anciens combattants plutôt qu'en présence de membres de groupes ethniques différents du leur. Ces répondants se disaient, en moyenne, moins à l'aise à l'idée qu'un ancien combattant épouse un membre de leur famille, prenne un verre avec eux (35%), ou vive dans le même ménage (37%). On éprouve plus souvent des sentiments de malaise face aux anciens combattants ayant commis des crimes de guerre (63%) par rapport aux membres de tout autre groupe ethnique (20%); et 22 pour cent des personnes interrogées ont affirmé souhaiter se venger des anciens combattants ayant commis des crimes de guerre. De façon générale, et ce dans toutes les situations décrites, les répondants de l'Ituri se sentaient plus à l'aise que les répondants des Kivu.

TABLEAU 19: ATTITUDES ENVERS LES ANCIENS COMBATTANTS

Pourcentage des répondants qui se disent CONFORTABLES dans les situations suivantes en présence d'anciens combattants?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Vivre dans la même communauté, village	26.8	44.1	63.8	42.4
Vivre en tant que proches voisins	28.1	44.1	66.7	43.8
Vivre en tant que membre du ménage	22.1	40.3	56.2	37.2
Manger un repas ensemble	29.7	56.0	62.9	47.1
Travailler ensemble	33.5	54.5	68.6	49.8
Aller au même marché	41.4	59.2	75.5	56.4
Partager un verre ensemble	21.6	42.3	48.1	35.4
Aller à la même église	51.4	65.8	81.6	64.3
Qu'ils se marient avec un membre de la famille	23.7	36.7	48.4	34.6
Aller à la même école que vous/vos enfants	44.3	61.5	78.0	59.0

En ce qui concerne la réintégration des chefs de milices, l'enquête a révélé que dans l'ensemble près d'un répondant sur quatre est d'accord ou entièrement d'accord avec la proposition selon laquelle les chefs de milices bénéficient des mêmes droits que tout autre citoyen (25%) et ont ainsi le droit de s'impliquer politiquement et de gouverner s'ils sont élus (27%), mais ce point de vue était moins répandu au Nord-Kivu. De même, les répondants semblaient généralement considérer que certains de ces droits avaient été abolis par les chefs de milices. On a une fois de plus relevé certaines différences régionales, puisque environ la moitié des répondants du district d'Ituri ont affirmé accepter le fait que ces anciens combattants prennent place dans l'armée nationale, alors qu'une personne sur quatre seulement partageait la même opinion dans les Kivu. Un tel écart peut s'expliquer par le stade plus avancé du «brassage» en Ituri, un aspect qui demeure problématique au Nord et au Sud-Kivu.

TABLEAU 20: L'EXAMEN D'INTÉGRITÉ – «VETTING»

(% Entièrement d'accord – d'accord)	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Les chefs des milices ont les mêmes droits que tout autre citoyen (%)	11.7	33.3	34.9	24.8
Les chefs des milices ont le droit de participer à la politique et, si élus, de gouverner (%)	15.1	31.3	39.7	26.9
Les chefs des milices peuvent faire partie de l'armée nationale (%)	26.7	32.3	59.9	37.6
Ceux qui ont commis des crimes de guerre peuvent faire partie de l'armée nationale (%)	16.6	18.9	47.7	25.9

LA RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITES ET LES MECANISMES DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

Dans le but d'évaluer la réceptivité de la population face à une variété de mécanismes de justice transitionnelle, l'enquête a posé aux répondants une série de questions sur la reconnaissance des responsabilités, la justice, la CPI, les processus de recherche de la vérité et les réparations. Les répondants, auxquels on ne fournissait aucune définition des différents termes, pouvaient interpréter librement les questions à la lumière de leur propre perception des termes employés. Les questions préliminaires visant à connaître les opinions des répondants sur la reconnaissance des responsabilités ont été conçues comme des questions ouvertes; des questions de suivi portant sur différents mécanismes susceptibles de mener à l'identification des responsables de crimes ont fourni des indications supplémentaires quant au niveau de préférence face à ces approches visant à identifier les auteurs de crimes, pour établir ensuite leur responsabilité.

La reconnaissance des responsabilités

L'enquête a révélé que la reconnaissance des responsabilités et la quête de justice sont très importantes, dans le cas de crimes graves du moins, aux yeux de la plupart des participants de l'Est du Congo et a, par ailleurs, révélé que ces personnes estimaient que les concepts en question étaient liés à la paix. Lorsqu'on les a interrogés au sujet de la reconnaissance des responsabilités, plus de quatre répondants sur cinq (85%) ont estimé qu'il est important de reconnaître la responsabilité de ceux qui ont commis des crimes de guerre à l'Est du Congo, alors que 82 pour cent d'entre eux croyaient qu'il faut reconnaître la responsabilité des auteurs de crimes de guerre pour garantir la paix. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer les crimes dont les auteurs devraient être reconnus coupables, les réponses les plus fréquentes concernaient les meurtres/assassinats (92%) et la violence sexuelle (70%). Ces réponses révélaient la gravité perçue de ces crimes aux yeux de la population et la grande nécessité d'en identifier les responsables. Les répondants ont aussi fait état d'autres crimes dont les responsables devront être identifiés, notamment des cas de personnes brûlées vives, de cannibalisme et d'incendies de domiciles. Le recrutement forcé n'a pas souvent été mentionné: à peine 6 pour cent des répondants ont cité le recrutement forcé d'adultes, alors que 22 pour cent d'entre eux ont évoqué le recrutement forcé d'enfants (même si cette pratique fait l'objet du premier mandat d'arrêt émis par la CPI en RDC, contre Thomas Lubanga). Les demandes visant à faire reconnaître la responsabilité d'individus dans des cas de déplacements ont été plus fréquentes au Nord et au Sud-Kivu qu'en Ituri, alors qu'on a plus souvent réclamé la reconnaissance des responsabilités dans les cas de torture en Ituri que dans les Kivu.

TABLEAU 21: CRIMES ET RECONNAISSANCES DES RESPONSABILITÉS

Pour quels crimes devraient-les présumés être tenus responsables?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Meurtres (%)	92.5	90.2	93.4	92.0
Viol / violences sexuelles (%)	73.8	66.0	68.8	69.9
Vols de bétail (%)	45.4	40.9	38.0	41.9
Déplacements de population (%)	26.6	27.0	16.9	24.1
Destruction / pillage des biens (%)	21.6	23.9	23.1	22.8
Recrutement forcé des enfants (%)	24.3	22.6	16.5	21.6
Torture (%)	15.0	18.4	27.6	19.5
Confiscation des terres (%)	11.4	15.2	17.3	14.3
Recrutement forcés d'adultes (%)	5.3	6.5	4.6	5.5
Autre (%)	8.9	10.1	3.9	7.9

Les répondants ont identifié une variété d'acteurs qui, selon eux, devraient être reconnus responsables de crimes, ce qui reflète l'implication complexe de nombreuses sources et parties dans les conflits à l'Est du Congo. Les réponses les plus fréquemment entendues concernaient les chefs de milices (56%) et les milices en général (44%). Dans certains cas, les répondants ont nommé les groupes qu'ils considéraient responsables. Parmi les groupes cités figurent le gouvernement congolais (17%) et les forces du gouvernement (FARDC, 13%). Des voix réclamant la reconnaissance de la responsabilité du gouvernement à Kinshasa se sont fait entendre haut et fort en Ituri (28%), plus que dans les deux Kivus. Les répondants ont également reconnu le rôle d'acteurs extérieurs, mentionnant fréquemment le Rwanda (36%) et l'Ouganda (23%). Le rôle de ces acteurs extérieurs préoccupait particulièrement les personnes vivant près de ces pays: au Nord-Kivu, 42 pour cent des répondants souhaitaient que le Rwanda et son gouvernement soient reconnus responsables des crimes qui leur sont reprochés. Quelques répondants considèrent que la MONUC et la communauté internationale devraient également assumer leur part de responsabilité (2%). À peine 2 pour cent des répondants croyaient que personne ne devrait être tenu responsable des violences.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer un appui si favorable à la reconnaissance des responsabilités. En premier lieu, la nature de la violence, qui implique différents acteurs sociaux et ethniques, ainsi que la présence de soldats étrangers, peuvent expliquer cette demande visant à reconnaître la responsabilité de «l'autre». Deuxièmement, la RDC est un pays auquel il manque la plupart des infrastructures, particulièrement dans l'Est: ce désir de reconnaissance des responsabilités pourrait également être un désir d'infrastructures judiciaires, et plus généralement un désir de l'établissement de l'état de droit, d'ordre et de normalisation des relations sociales.

TABLEAU 22: QUI DOIT-ON TENIR RESPONSABLE?

Qui doit-on tenir responsable?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Les chefs des milices (%)	54.5	54.0	60.5	56.0
Les milices (%)	44.7	42.9	43.8	43.9
Rwanda / gouvernement rwandais (%)	42.0	35.1	29.5	36.4
L'Ouganda / gouvernement ougandais (%)	23.0	22.2	23.6	22.9
Gouvernement à Kinshasa (%)	12.0	15.2	27.9	17.4
Armée nationale (FARDC) (%)	12.0	14.0	12.1	12.7
La communauté (%)	3.4	3.8	4.0	3.7
«Ceux qui ont commis des violences» (%)	4.0	3.7	0.7	3.0
Police / les agents de sécurité(%)	2.4	2.3	3.0	2.6
MONUC / communauté internationale (%)	2.7	2.2	1.7	2.3
Personne (%)	1.9	2.0	2.0	2.0
Un groupe ethnique (%)	1.8	2.5	0.4	1.6
Autre (%)	5.4	3.8	1.0	3.7

Lorsqu'on leur a demandé qui ou quelles institutions auraient le pouvoir de reconnaître la responsabilité de certains individus pour des crimes commis, les répondants ont le plus souvent estimé que ce rôle revenait d'abord au gouvernement (80%). Le système judiciaire national a été cité par moins du quart des répondants (22%), suggérant une méfiance possible du public à l'égard de ce système, ainsi qu'une compréhension erronée des rôles respectifs et de la nature du gouvernement et du système judiciaire. Près du quart des répondants (24%) estimaient que la CPI est un mécanisme de reconnaissance des responsabilités pertinent. Près d'un répondant sur cinq estimait également que la communauté internationale avait un rôle à jouer (22%) dans ce processus. Les mécanismes de justice traditionnels ont été évoqués par à peine une poignée de répondants comme moyens de faire reconnaître la responsabilité d'individus: 6 pour cent des personnes participant à l'enquête confieraient cette tâche à des chefs coutumiers/traditionnels, à peine 3 pour cent des personnes interrogées préférant par ailleurs consulter un chef religieux. On recourait plus fréquemment à des chefs coutumiers/traditionnels en Ituri (13%) que dans les deux Kivus pour reconnaître la responsabilité d'individus ayant commis des crimes. À peine 2 pour cent des répondants ont dit faire confiance à un processus d'amnistie, illustrant une fois de plus l'attachement de ces personnes envers la notion de reconnaissance des responsabilités.

TABLEAU 23: QUI DEVRAIT LES DÉCLARER RESPONSABLES?

Qui tient la responsabilité pour déclarer les présumés auteurs de crimes graves responsables?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Gouvernement (%)	78.8	79.9	82.4	80.1
Cour pénale internationale (%)	21.8	24.7	28.0	24.4
Système judiciaire national (%)	22.1	20.1	24.9	22.2
Communauté internationale (%)	22.2	20.1	22.3	21.6
Chefs coutumiers (%)	3.7	3.4	13.2	6.2
Représentants des groupes ethniques (%)	3.7	2.8	6.2	4.1
Chefs religieux (%)	3.9	3.2	2.6	3.3
L'amnistie (%)	2.3	1.2	3.9	2.4
Dieu (%)	2.5	1.6	0.9	1.8
Autre (%)	4.7	4.0	3.3	4.1

Les prochaines questions de l'enquête portaient sur les peines que les répondants souhaitent voir infliger aux individus qui ont commis des crimes de guerre (le terme «crimes de guerre» n'a pas été expliqué aux répondants, voir le Tableau 24). La vaste majorité des répondants appuyaient les sanctions et les peines: 69 pour cent des répondants ont déclaré que les criminels de guerre devraient être punis, 34 pour cent d'entre eux estimant que les criminels de guerre devraient être emprisonnés et 20 pour cent considérant que les criminels de guerre devraient être mis à mort. Moins de 8 pour cent des répondants ont cité des mesures visant à obliger les responsables à avouer leurs crimes; un nombre plus modeste encore de répondants ont déclaré que les criminels de guerre devraient profiter d'un pardon (7%) ou être réintégrés dans la communauté (5%). En tout, 23 pour cent des répondants ont évoqué le pardon et la réintégration.³³

L'enquête interrogeait également les répondants pour savoir s'ils croyaient que les simples soldats devraient être traités de la même façon que leurs chefs. Le tiers des répondants (38%) ont indiqué qu'ils devraient recevoir un traitement identique, ce qui suggère que la vaste majorité des répondants croient que la responsabilité des chefs dans la commission des crimes de guerre est plus grande que celle des simples soldats.

33. En comparaison, à la même question posée aux répondants dans le nord de l'Ouganda, nous avons trouvé que 42,5% des répondants étaient prêts à pardonner les chefs de la LRA. Cependant, le type et l'origine des conflits sont différents à bien des égards, notamment par le fait qu'en Ouganda, plusieurs des auteurs de crimes et des victimes proviennent du même groupe social, les Acholi. Pham PN, et al., «When the War Ends: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Northern Uganda», Human Rights Center, University of California, Berkeley; Payson Center for International Development, Tulane University; Centre international pour la justice transitionnelle, New York (décembre 2007).

TABLEAU 24: ATTITUDES ENVERS LES CRIMINELS DE GUERRE

Que souhaiteriez-vous voir arriver à ceux qui ont commis des crimes de guerre à l'Est du Congo?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Les punir (%)	71.0	68.5	66.5	68.9
Les mettre en prison (%)	33.2	32.9	35.8	33.8
Les voir traduit en justice devant le tribunal (%)	24.4	19.3	33.8	25.3
Les tuer (%)	19.4	20.0	19.5	19.6
Les faire payer les réparations aux victimes (%)	16.6	17.3	18.4	17.3
Ils devraient demander pardon (%)	7.9	9.7	10.8	9.3
Les voir confesser leurs crimes (%)	8.8	9.0	5.5	7.9
Les démobiliser (%)	8.8	7.4	7.1	7.9
Ils devraient être pardonnés (%)	6.1	7.0	8.7	7.1
Leur donner l'amnistie (%)	3.9	5.0	9.0	5.7
Les réintégrer dans la communauté (%)	2.7	4.0	8.2	4.6
Ils devraient retourner dans leur pays (%)	3.3	3.1	0.7	2.5
Autre (%)	2.8	2.8	1.4	2.4

La justice

Avant de les interroger plus à fond sur les mécanismes de justice, nous avons demandé aux répondants nous fournir une définition personnelle de la justice. L'établissement de la vérité (51%), le fait d'être juste ou équitable (48%) et l'application de la loi (49%) ont été les réponses les plus couramment entendues, et ce presque aussi souvent les unes que les autres. Ces réponses semblent indiquer que dans l'esprit des répondants, la justice est principalement associée aux mécanismes judiciaires et à l'établissement de l'état de droit. Cela peut sembler paradoxal, compte tenu de l'absence d'institutions judiciaires pleinement fonctionnelles dans l'Est de la RDC, et illustre l'appétit de la population pour ce type d'institution. C'est en Ituri que l'application de la loi a été le plus fortement appuyée, la stabilisation du conflit ayant permis aux efforts de réforme du secteur judiciaire de progresser plus rapidement qu'ailleurs dans l'Est de la RDC. Les résultats de l'enquête à ce sujet tendent à conforter l'impact positif que les efforts internationaux visant à réformer le secteur judiciaire ont exercé sur la hausse de confiance de la population congolaise envers l'état de droit.

La peine elle-même permet de rendre justice, d'après un plus grand nombre de répondants (21%) mieux que les procès (14%). L'accent mis sur la peine révèle le fait que la justice est perçue comme étant de nature essentiellement rétributive, ce que confirme le fait que seuls quelques répondants (3%) ont évoqué les excuses ou les demandes de pardon.

En ce qui concerne l'endommagement ou les réparations pour les victimes, il s'agirait d'une forme de justice pour à peine 8 pour cent des répondants. En contraste, l'idée des réparations pour les victimes par les criminels de guerre reçoit l'assentiment de 17 pour cent des répondants (voir le tab-

leau Attitudes envers les criminels de guerre). Encore une fois, le faible score soutenant les réparations comme forme de justice pourrait refléter le fait qu'à ce jour, le système de justice congolais a échoué à conclure des procès, reconnaître les coupables et accorder des réparations ou endommagements effectifs.

TABLEAU 25: DÉFINITION DE LA JUSTICE

Selon vous, qu'est-ce que cela veut dire «la justice» ?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Etablir la vérité (%)	48.9	54.1	49.9	50.8
Appliquer la loi (%)	43.6	49.4	54.8	48.5
Etre juste (%)	47.9	44.3	51.1	47.6
Punir ceux qui sont responsables (%)	22.7	20.4	20.5	21.4
Poursuivre les responsables en procès devant un tribunal (%)	13.3	11.1	19.7	14.3
Endommager les victimes (%)	7.8	6.8	9.7	8.0
Que les responsables reconnaissent leurs crimes (%)	3.4	2.8	4.5	3.5
Pardonner à ceux qui ont commis des crimes	2.7	2.5	5.5	3.4
Que les responsables acceptent qu'ils ont tort (%)	2.4	2.0	4.2	2.8
Que les responsables demandent pardon (%)	1.5	2.6	5.1	2.8
La paix (%)	1.1	2.1	0.7	1.3
Autre (%)	6.7	4.6	3.9	5.2
Ne sait pas (%)	2.2	1.5	0.9	1.6

Les questions suivantes de l'enquête visaient à savoir s'il est possible de parvenir à la justice, et par quel moyen. La plupart des répondants se sont dits optimistes, croyant qu'il est possible de rendre justice aux victimes (80%). Concernant le moyen à utiliser, conformément à l'image qu'ils ont d'une justice essentiellement rétributive, plus de la moitié des répondants ont mentionné le système judiciaire national (51%), le quart d'entre eux ont fait allusion à la CPI (26%), alors que le cinquième d'entre eux mentionnaient les tribunaux militaires (20%). Quant aux mécanismes non-judiciaires, citons le recours à un mécanisme de vérité (20%) et des projets de résolution de conflits initiés par des ONG et des groupes religieux (14%). Les mécanismes traditionnels coutumiers ont été mentionnés par 15 pour cent des répondants. L'amnistie et le pardon ont été cités par à peine 7 pour cent des répondants, reflétant la perception très répandue parmi les personnes interrogées selon laquelle la justice correspond à des mécanismes officiels qui permettent d'appliquer la loi et d'établir la vérité de manière équitable. C'est en Ituri que l'appui au système judiciaire national et à la CPI, dont le mandat est de rendre justice aux victimes, s'est avéré le plus fort. Les efforts visant à réformer le secteur judiciaire, tout comme les enquêtes de la CPI, sont plus avancés ici qu'au Nord et au Sud-Kivu.

TABLEAU 26: MOYENS DE RENDRE JUSTICE

Quels moyens doivent être utilisés pour avoir la justice?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Le système judiciaire national (%)	47.2	46.0	61.2	50.6
La Cour pénale internationale (%)	22.1	23.3	33.3	25.6
Les juridictions militaires (%)	21.2	18.5	21.2	20.3
Un mécanisme de recherche de la vérité (%)	17.2	21.0	23.7	20.2
Justice coutumière (%)	12.0	13.5	22.8	15.4
Mettre les responsables en prison (%)	16.1	14.8	14.1	15.1
Projets de résolution des conflits (ONG,organisations religieuses) (%)	16.1	15.4	10.5	14.3
Accorder amnistie/pardonner (%)	6.4	4.7	9.2	6.6
Dialogue/unité (%)	4.1	3.7	1.9	3.4
Dieu (%)	3.3	2.5	3.1	3.0
Aucun moyen, ne rien faire (%)	2.4	3.6	2.2	2.7
Vengeance (%)	3.1	1.6	3.2	2.6
Ne sait pas (%)	2.3	1.5	0.9	1.7
Autres moyen d'avoir la justice (%)	16.0	18.5	5.1	13.8

Comme l'enquête a déjà relevé, la plupart de la population à l'Est du Congo se préoccupe du fait que la paix règne dans la région. Néanmoins, pour y arriver, la plupart des répondants optaient pour obtenir la paix avec les poursuites pénales pour traduire les présumés auteurs de crimes de guerre en justice (62%) plutôt qu'arriver à la paix à travers des mesures d'amnistie pour pardonner les présumés auteurs de crimes de guerre (38%). Ces données confirment l'appui en faveur de la responsabilité judiciaire et de la rétribution, lequel a été mis en lumière à plusieurs reprises ailleurs dans cette étude. On a ensuite demandé aux répondants d'exprimer leur préférence en ce qui concerne la forme de poursuites pénales à entamer pour traduire les présumés auteurs de crimes graves en justice: 45 pour cent des répondants ont choisi des procès nationaux, 40 pour cent d'entre eux ont plutôt choisi des procès internationalisés en RDC, 7 pour cent des personnes interrogées ont choisi des procès internationaux à l'étranger, alors que seulement 8 pour cent d'entre elles optaient pour ne pas poursuivre en justice des présumés auteurs de crimes de guerre.

Plus significativement, les résultats suggèrent que 85 pour cent des répondants souhaitaient que les poursuites pénales aient lieu à travers des procès devant les juridictions en RDC, qu'il s'agisse de procès nationaux (45%) ou internationalisés et tenus en RDC (40%). De plus, les répondants ont exprimé leur préférence pour des procès avec l'accompagnement de la communauté internationale, qu'il s'agisse de procès internationalisés tenus en RDC (40%) ou de procès internationaux à l'étranger (7%). Devant la perspective de procès nationaux, la plupart des répondants (82%) ont estimé que la communauté internationale devrait assister le système judiciaire congolais.

TABLEAU 27: OPTIONS EN MATIÈRE DE POURSUITES PÉNALES

		Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Accepteriez-vous de pardonner les criminels de guerre si c'était la seule façon d'avoir la paix? (% oui)		67.1	72.5	65.2	68.3
Accepteriez-vous de pardonner ceux qui vous ont attaqué directement si c'était la seule façon d'avoir la paix? (% oui)		67.5	70.8	64.0	67.6
2 choix	La paix avec poursuites pénales (%)	60.9	57.7	68.3	61.9
Ou	La paix avec pardon (%)	39.1	42.3	31.7	38.1
4 choix	Poursuites devant les juridictions nationales (%)	48.4	42.5	41.6	44.7
Ou	Poursuites à travers des procès internationalisés mais tenus au Congo (%)	37.4	39.2	44.6	39.9
Ou	Procès internationaux tenus à l'étranger (%)	6.1	7.3	9.0	7.3
Ou	Pas de poursuites pénales (%)	8.1	8.1	4.8	8.1
La communauté internationale devrait-elle assister les cours locaux ?		81.3	81.3	80.8	81.9

LA COUR PENALE INTERNATIONALE

À peine le quart des répondants avaient entendu parler de la CPI (27%) ou le procès contre Thomas Lubanga (28%). Les répondants en Ituri n'étaient pas plus au courant des poursuites contre Lubanga ou de la CPI que ceux du Nord et du Sud-Kivu, même si, à ce jour, les mandats d'arrêts de la CPI en RDC ont seulement été émis pour permettre l'arrestation de présumés responsables de crimes graves commis en Ituri. Lorsqu'on leur a demandé comment ils avaient entendu parler de la CPI, 85 pour cent des répondants ont cité la radio ou la télévision comme sources d'information. Parmi ceux qui avaient entendu parler de la CPI, 16 pour cent ont également affirmé avoir entendu parler du Fonds au profit des victimes de la CPI. La majorité des personnes interrogées aimeraient participer aux activités de la CPI (67%), mais seulement 12 pour cent d'entre elles savaient comment avoir accès à la Cour pénale internationale, signalant un manque au niveau des informations émises par la CPI, comme à celui des renseignements à son sujet.

TABLEAU 28: CONNAISSANCE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Avez-vous entendu parler du procès contre Thomas Lubanga? (% oui)	27.8	27.5	29.3	28.1
Avez-vous entendu parler de la CPI? (% oui)	25.7	27.6	26.9	26.6
(Si vous avez entendu parler de la CPI) Avez-vous entendu parler du Fonds au profit des victimes de la CPI? (% oui)	15.6	13.0	18.6	15.6
Savez-vous comment accéder à la CPI? (% oui)	14.4	10.3	10.8	12.1
Souhaitez-vous participer aux activités de la CPI? (% oui)	66.5	67.1	68.2	67.2

Les enquêteurs ont ensuite demandé aux répondants qui avaient entendu parler du procès Lubanga, ce qu'ils en pensaient. Ces derniers ont affirmé que «c'est bon» (35%) ou que Lubanga devrait être puni (34%). Un nombre nettement plus modeste de répondants était d'avis que «ce n'est pas bon» (13%) ou qu'il devrait être pardonné (2%). Certains répondants ont déclaré que d'autres individus devraient être poursuivis (7%). À peine 3 pour cent d'entre eux ont répondu que le procès Lubanga devrait avoir lieu en RDC, ce qui peut paraître en contradiction avec le fort support exprimé pour des procès en RDC. Pour expliquer cela, il est possible que les répondants soient rarement au courant que la CPI pourrait organiser des procès in situ en RDC.

L'enquête posait ensuite une série de questions à ceux qui avaient déjà entendu parler de la CPI. Plus des trois quarts des répondants croyaient que la Cour avait le pouvoir d'arrêter les criminels présumés (77%) —ce qui n'est pas pour autant le cas—cet avis étant la plus répandue en Ituri (84%).³⁴ Les perceptions selon lesquelles la CPI manque de neutralité ou d'impartialité représente un problème pour la Cour. Près des deux tiers (28%) des répondants estimaient que la CPI n'était pas neutre parce qu'elle n'avait rien fait pour aider (27%), qu'elle travaillait avec le gouvernement (24%), qu'elle visait un seul groupe ethnique (14%) ou qu'elle n'avait pas arrêté les criminels (12%). De nouveau, cela souligne le besoin pour la CPI de mieux informer et sensibiliser le public relativement à la Cour et à son travail en RDC.

Recherche de la vérité

Les répondants de l'Est du Congo tiennent à la recherche de la vérité, qui représente pour eux un aspect important de la marche vers l'avant: 88 pour cent des répondants considèrent qu'il est important de savoir ce qui s'est réellement passé au sein de l'histoire du conflit dans leur pays. Lorsqu'on leur demandait comment faire pour découvrir la vérité, plus de la moitié des répondants ont évoqué la possibilité d'une enquête par le système judiciaire, révélant une fois de plus que les personnes interrogées apprécient les structures officielles renfermant des mécanismes judiciaires permettant de découvrir

34. La CPI n'a pas le pouvoir d'arrêter elle-même des suspects et doit donc se fier, pour parvenir à ses fins, à la coopération avec les États et les organisations régionales ou internationales.

la vérité, et qu'ils auraient confiance en ces structures. Le taux d'appui aux enquêtes par le système judiciaire a atteint des sommets en Ituri, cette région dont la réforme locale du système judiciaire est la plus avancée, par rapport au Nord- et Sud-Kivu.

La tenue d'une Commission vérité a été évoquée par seulement 24 pour cent des répondants de l'Est de la RDC. Il faut considérer ce résultat à la lumière de l'expérience menée lors de la transition congolaise, lorsqu'une Commission vérité et réconciliation congolaise officielle fut créée, comme le prévoyait une résolution signée dans le cadre des accords de paix de Sun City de 2002. La Commission, cependant, n'a jamais entrepris d'activités sérieuses. Le faible appui dont jouissent les commissions vérité, comme en témoigne cette étude, reflète soit un manque de sensibilisation ou de compréhension de l'option que représentent les commissions vérité, ou encore un manque de confiance envers les commissions vérité provoqué par celle mise en place pendant la transition, qui s'est révélée un mécanisme politisé et inefficace.

TABLEAU 29: MÉCANISMES DE RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Est-ce que c'est important de connaître la vérité sur ce qui s'est passé à l'Est du Congo? (% oui)	87.8	88.3	88.4	88.1
Quelle est la meilleure façon d'établir la vérité?				
Enquête par le système judiciaire (%)	50.6	55.3	65.1	56.1
Laisser les gens parler librement (%)	28.3	29.3	39.2	31.6
Avoir une commission vérité / d'enquête (%)	22.0	23.6	28.6	24.3
Médias libres et indépendants (%)	23.8	23.7	25.3	24.2
Ecrire un livre (%)	13.7	11.8	9.0	11.8
Dialogue, réconciliation (%)	1.4	1.1	0.6	1.1
Ne sait pas (%)	2.2	2.0	1.2	1.9
Autre (%)	10.8	11.4	4.8	9.4

Bien que la population reconnaisse généralement l'importance des exercices de recherche de la vérité et qu'elle aspire à connaître cette vérité, la sécurité demeure un obstacle important aux discussions ouvertes sur ce qui s'est passé dans l'Est du Congo. Seulement deux répondants sur trois environ (63%) indiquent qu'ils accepteraient de raconter ouvertement leurs propres expériences et celles de leur famille.³⁵ Ceux qui n'ont pas accepté de s'exprimer ont le plus souvent invoqué la crainte d'une vengeance ou de représailles (50%). La peur de parler ouvertement du conflit a également été étudiée

35. En comparaison, 89 pour cent des répondants ont accepté de parler ouvertement de leur expérience pendant le conflit dans le nord de l'Ouganda, d'après notre enquête de 2007. Pham PN, et al., «When the War Ends: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice, and Social Reconstruction in Northern Uganda», Human Rights Center, University of California, Berkeley; Payson Center for International Development, Tulane University; Centre international pour la justice transitionnelle, New York (décembre 2007).

lors de l'exploration du sentiment de sécurité parmi les répondants (voir Sécurité): seul un répondant sur trois (30%) affirmait qu'il se sentait à l'aise, voire très à l'aise de parler ouvertement de son expérience pendant le conflit. D'autres répondants ont indiqué qu'il serait inutile pour eux de raconter ce qui leur est arrivé (23%) ou qu'ils n'avaient rien à dire (21%). Le sentiment d'inutilité était plus intense en Ituri (33%) que dans le Nord- et le Sud-Kivu.

TABLEAU 30: PARTICIPATION À UN MÉCANISME DE RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Avez-vous participé à un processus pour établir la vérité? (% oui)	24.3	24.2	23.7	24.1
Accepteriez-vous de parler ouvertement de ce qui est arrivé à vous et à votre famille? (% oui)	59.3	59.9	69.7	62.5
Sinon, pourquoi pas?				
Je n'ai rien à dire (%)	20.2	20.5	24.3	21.2
Cela ne sert à rien (%)	24.0	14.8	32.9	23.0
Peur de vengeance, représailles (%)	48.2	59.7	40.0	50.1
Aucune liberté d'expression (%)	1.3	1.3	0.5	1.1
Autre (%)	5.6	3.4	1.4	3.9
Ne sait pas (%)	0.8	0.3	1.0	0.7

REPARATIONS ET CREATION DE MEMORIAUX

L'enquête a ensuite demandé aux répondants ce qu'il faudrait faire pour les victimes des conflits dans l'Est du Congo. Cette question a été posée sans faire mention de la reconnaissance des responsabilités ou de rendre justice aux victimes, ce qui a permis aux répondants de révéler une grande variété de besoins matériels dont la satisfaction constituerait pour eux une forme de réparation non judiciaire en compensation pour leurs souffrances. Les réponses les plus fréquemment entendues étaient surtout axées sur la compensation matérielle des victimes, notamment par de l'argent (40%), un logement (28%), de l'alimentation (28%) et autres compensations matérielles (40%). La plupart des répondants ont indiqué que de telles réparations devraient être offertes autant aux individus qu'à la communauté dans son ensemble (43%); 35 pour cent d'entre eux ont déclaré que les réparations devraient seulement être offertes aux individus, alors que 22 pour cent d'entre eux croient au contraire que les réparations devraient uniquement être offertes aux communautés. Un répondant sur cinq considérait qu'il faut punir les responsables pour rendre justice aux victimes, alors que 17 pour cent des participants de l'enquête ont indiqué qu'il serait également important de reconnaître officiellement les souffrances des victimes. Seuls 15 pour cent de l'ensemble des répondants ont mentionné un suivi psychologique, mais 20 pour cent des habitants de l'Ituri l'on fait. Il faudra évaluer cet aspect dans son contexte, pr-

esque entièrement dépourvu de services de consultation psychologique officiels dans l'Est de la RDC, ce qui met en lumière la nécessité de rendre ce type de service accessible aux victimes.

TABLEAU 3I: MESURES EN FAVEURS DES VICTIMES

Que faudrait-il faire pour les victimes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Elles devraient recevoir de l'argent (%)	35.5	38.2	47.6	39.7
Autres endommagements matériels (%)	42.7	44.6	28.9	39.5
Recevoir un logement (%)	25.1	24.6	37.2	28.3
Recevoir de la nourriture (%)	26.6	24.8	34.0	28.1
Recevoir les soins de santé (%)	21.4	29.1	26.7	25.2
Punir ceux qui sont responsables (%)	16.0	22.4	20.9	19.4
Aller à l'école, aide à l'éducation (%)	14.8	15.0	23.7	17.3
Reconnaissance officielle des souffrances (%)	16.5	18.3	15.8	16.9
Aide psychologiques (%)	12.5	13.4	20.6	15.0
Recevoir le pardon (%)	14.5	14.9	15.4	14.8
Recevoir du bétail, animaux (%)	9.5	11.1	13.3	11.0
Recevoir de la terre (%)	8.8	10.3	14.2	10.8
Paix, sécurité (%)	4.8	4.2	0.4	3.4
Rien (%)	3.6	3.1	2.8	3.2
Aide ou assistance non précisées (%)	2.5	3.0	2.4	2.6
Autre (%)	5.1	4.7	1.9	4.1

Une majorité de répondants (60%) ont déclaré que les réparations devraient être payées par le gouvernement congolais. Cette question ayant été posée séparément des autres questions concernant la justice et la reconnaissance des responsabilités, les réponses obtenues suggèrent que l'on se fie généralement aux structures de l'État et au gouvernement pour fournir différents services. Seulement 21 pour cent des répondants estimaient que des réparations devraient être payées par les auteurs des violences, alors que 11 pour cent des personnes sondées estimaient que ce devoir revenait à la communauté internationale. Même si les enquêtés ont dit s'attendre à ce que la communauté internationale fournisse une assistance au développement plus étendue afin de répondre adéquatement aux problèmes de subsistance des populations (voir la Figure 4), ils ne considéraient pas pour autant que la communauté internationale devait payer des réparations aux individus ayant souffert à cause de combats entre belligérants locaux (11%).

TABLEAU 32: PAIEMENT DE RÉPARATIONS

Qui devrait payer les réparations aux victimes?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Ceux qui ont commis les violences (%)	19.2	21.7	22.7	20.9
La communauté / population (%)	0.8	1.4	1.8	1.3
Le gouvernement congolais (%)	60.9	59.5	57.7	59.6
La communauté internationale (%)	10.1	9.9	13.4	10.9
Autre (%)	9.0	7.6	4.5	7.3

Près de la moitié des répondants (52%) ont répondu par l'affirmative lorsqu'on les a interrogés au sujet de l'érection d'une sorte de mémorial afin de rappeler au monde les événements survenus dans l'Est du Congo. Les personnes favorables proposaient le plus fréquemment d'instaurer une journée de commémoration (45%) ou de créer un objet matériel ou un monument (31%).

TABLEAU 33: MÉMORIAUX

Quel type de mémorial devrait être établi?	Nord Kivu	Sud Kivu	Ituri	Total
Une statue, un monument, un objet (%)	27.2	29.8	37.3	30.7
Journée de commémoration (%)	43.7	50.2	42.0	45.4
Livres, d'autres rapports écrits (%)	16.4	11.3	11.5	13.5
Filmes (%)	10.0	7.6	11.0	9.4
Une infrastructure (%)	2.8	2.5	1.8	2.5
Autre (%)	5.5	4.6	1.6	4.2
Ne sait pas (%)	3.3	3.4	0.5	2.6

ACCES AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION

L'accès à l'information revêt une importance critique, puisque celle-ci aide à former les points de vue et les opinions des citoyens sur des enjeux comme la paix et la justice. La plupart des répondants se disaient peu ou pas du tout informés au sujet de la situation dans l'Est (pas du tout: 18%; peu: 43%) et moins de répondants encore s'estimaient en général bien informés en matière de justice.

Pour les deux tiers des répondants (67%), les émissions radiophoniques représentaient la principale source d'informations sur les événements touchant la communauté, suivies des amis, de la famille et de la communauté en général (23%). Plus de la moitié des répondants (54%) écoutaient la radio quotidiennement, alors que 17 pour cent d'entre eux ne l'écoutaient jamais. En comparaison, seuls 4 pour cent des répondants lisaient les journaux sur une base quotidienne, alors que les deux tiers d'entre eux (66%) ont avoué n'avoir jamais lu le journal. Les principales émissions de radio qu'écoutaient les répondants étaient les actualités (49%) et les émissions politiques (15%). Les répondants ont affirmé faire généralement confiance aux émissions de radio (plus qu'aux journaux, d'ailleurs). Or, près de la moitié des répondants croyaient que les journalistes profitaient de peu de liberté (31%) ou d'aucune liberté (20%) lorsqu'ils traitent de sujets sociaux ou politiques.

TABLEAU 34: CONFIANCE ENVERS LES MÉDIAS

	Pas du tout	Un peu	Moyennement	Beaucoup	Extrêmement	Ne sait pas
Vous sentez-vous informé sur la situation à l'Est du Congo? (%)	18.1	42.9	22.0	14.2	2.8	–
Vous sentez-vous informé sur la justice en générale? (%)	31.7	43.2	17.6	6.9	0.5	–
Les journalistes sont-ils libres de faire les reportages sur les sujets sociaux et politiques de leur choix? (%)	19.7	30.9	23.6	16.2	2.5	7.0
Faites-vous confiance aux journaux? (%)	31.8	28.6	16.4	7.5	1.1	14.6
Faites-vous confiance à la radio? (%)	9.4	28.8	26.6	26.0	4.9	4.3

RESULTATS COMPARATIFS: KINSHASA ET KISANGANI

Ce chapitre compare et met en relief les résultats des enquêtes menées à l'Est du Congo et ceux réalisés à Kinshasa et à Kisangani. L'enquête visait à évaluer les attitudes et les perceptions des populations à l'Est du Congo les plus touchées par le conflit qui perdure dans ce secteur. Ainsi, 2620 entrevues ont été réalisées dans l'ensemble du district d'Ituri de la province Orientale et dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. À ce nombre, il faut ajouter 1133 entrevues réalisées à Kinshasa (592) et à Kisangani (541) qui permettront de comparer ces résultats avec ceux obtenus dans l'Est de la RDC. En tant que capitale du Congo et siège du gouvernement national, Kinshasa se trouve à l'abri des réalités du conflit qui se poursuit dans l'Est de la RDC. L'enquête révèle qu'il existe de réelles divergences d'opinion et de perception entre Kinshasa et l'Est de la RDC. Pour sa part, Kisangani, tel que décrit dans le chapitre sur l'historique des conflits congolais, a connu des combats intenses pendant la Deuxième guerre du Congo, mais les confrontations ont diminué dans l'ensemble pendant la transition. L'enquête révèle que l'expérience mixte des habitants de Kisangani, qui ont vécu d'intenses souffrances provoquées par un conflit armé, ainsi qu'une paix relative plus récemment, a eu pour résultat chez eux des attitudes et des perceptions semblables à celles des citoyens de Kinshasa d'une part, et à celle des habitants dans l'Est du Congo de l'autre.

Comme ce fut le cas dans l'Est de la RDC, l'échantillon a été choisi sans égard à quelque critère de sélection que ce soit, à l'exception de l'âge (seuls des adultes de 18 ans et plus ont été interviewés). Les entrevues y ont également été menées entre personnes de même sexe (c'est-à-dire que des femmes interviewaient des femmes et que des hommes interviewaient des hommes). À Kinshasa, l'échantillon comprenait environ 100 groupes ethniques différents, parmi lesquels sept groupes représentaient 53 pour cent des répondants: Kongo (14%), Luba (11%), Mbala (8%), Yaka (6%), Yombe (5%), Yansi (5%) et Nyanga (5%). À Kisangani, des représentants de près de 80 groupes ethniques étaient présents dans l'échantillon, quatre des groupes représentant chacun 5 pour cent de cet échantillon et 46 pour cent de l'échantillon total: Lokele (21%), Poke (12%), Mbole (7%), Kusu (6%), Yombe (5%), Yansi (5%) et Nyanga (5%). Les Kusus (4%) représentent le cinquième groupe en importance. Au total, ces cinq groupes représentent plus de 50 pour cent de l'échantillon. Le tableau 35 fournit de plus amples informations sur les principaux groupes ethniques de chacune des zones étudiées.

L'âge moyen des répondants était de 32,6 ans (écart-type «S.D.» 11,98) à Kinshasa et de 34,8 ans (écart-type «S.D.» 13,53) à Kisangani. À Kinshasa, près de la moitié des répondants se sont décrits

comme célibataires et jamais mariés (49%), ou comme mariés ou vivant une relation conjugale (66%) alors que seulement 24 pour cent des personnes interrogées étaient célibataires et n'avaient jamais été mariées. La taille moyenne des ménages était de 7,5 (écart-type «S.D.» 3,42) à Kinshasa et de 9,5 (écart-type «S.D.» 5,25) à Kisangani. La plupart des répondants vivaient dans des ménages avec des enfants (Kinshasa: 81%, Kisangani: 91%). En ce qui concerne la religion, la plupart des répondants se sont décrits comme catholiques (Kinshasa: 28%, Kisangani: 33%) ou protestants (21% et 24%, respectivement). À Kinshasa, le quart des répondants (28%) fréquentaient «l'Église du réveil», qui prône une forme de christianisme évangélique (3% à Kisangani et 1% dans l'Est de la RDC).

TABLEAU 35: CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES RÉPONDANTS À KINSHASA ET À KISANGANI

	Kinshasa		Kisangani
Taille de l'échantillon (n)	592	Taille de l'échantillon (n)	541
Sexe (% femmes)	49.7	Sexe (% femmes)	51.4
Ecart-type		Ecart-type	
Groupe ethnique*		Groupe ethnique*	
Kongo (%)	14.3	Lokele (%)	21.2
Luba (%)	10.8	Poke (%)	11.8
Mbala (%)	7.6	Mbole (%)	6.8
Yaka (%)	5.9	Kusu (%)	5.9
Yombe (%)	5.1	Kumu (%)	4.4
Yansi (%)	4.9		
Nyanga (%)	4.7		

* Les groupes ethniques sont présentés par ordre d'importance. Seuls les groupes qui représentent environ 5% ou plus des répondants sont indiqués.

Sans grande surprise, l'exposition à la violence était moins grande à Kinshasa et à Kisangani par rapport à l'Est. Quoi qu'il en soit, même dans ces villes, de nombreux répondants ont rapporté avoir vécu des événements traumatisants. Par exemple, à Kinshasa, 41 pour cent des personnes interrogées rapportaient avoir été déplacées à un moment ou à un autre depuis 1993, alors que 25 pour cent d'entre elles ont affirmé avoir été battues par des groupes armés, par rapport à 81 pour cent et 46 pour cent respectivement dans l'Est du Congo. Pourtant, 65 pour cent des répondants de Kinshasa et 61 pour cent de ceux de Kisangani se sont décrits comme des victimes des conflits, par rapport à 81 pour cent de ceux de l'Est du Congo. Quatre pour cent des répondants de Kinshasa ont rapporté avoir vécu des violences sexuelles dans le cadre du conflit, alors que jusqu'à 16 pour cent des répondants dans l'Est rapportaient de telles attaques.

Des priorités différentes: cinquante-sept pour cent des répondants de Kinshasa et 47 pour cent de ceux de Kisangani ont identifié l'économie ou l'emploi parmi leurs priorités, par rapport à 15 pour cent dans l'Est. Les répondants de Kinshasa et de Kisangani ont également plus souvent cité l'alimentation et l'éducation comme des priorités, par rapport aux répondants de l'Est du pays. Dans l'Est (34%), les répondants ayant identifié la sécurité comme une de leurs priorités sont plus nombreux, par rapport à Kisangani (22%) et à Kinshasa (5%). Les répondants de l'Est (51%) et de Kisangani (56%) ont été plus nombreux à identifier la paix parmi leurs priorités, par rapport aux habitants de Kinshasa (32%). Ces résultats se reflètent dans les priorités gouvernementales identifiées par les répondants.

Les différentes priorités sont le résultat du fait qu'un conflit armé ouvert a lieu dans l'Est de la RDC, alors que la violence et la peur qu'entraîne l'absence de sécurité ne sont pas vécues avec autant d'intensité à Kinshasa et à Kisangani. Sans violence autour d'eux, les répondants de Kinshasa et de Kisangani expriment le besoin aigu d'améliorer leur situation économique et leur qualité de vie. Cela suggère que l'on devrait déployer certains efforts de sensibilisation au niveau national. Dans la mesure où le conflit qui se poursuit dans l'Est de la RDC menace de déstabiliser la fragile structure de l'État, libérant alors le spectre d'une violence renouvelée qui frapperait le pays entier, Kinshasa et le reste de la RDC devraient tisser des liens solidaires avec les populations souffrantes de l'Est, puis s'engager à mettre fin à la violence dans cette partie du pays.

Les répondants ont également indiqué quelles devraient être, selon eux, les priorités de la communauté internationale, identifiant la paix à Kinshasa et à Kisangani (à 47% et à 24% respectivement) et la sécurité (22% et 20% respectivement) plus fréquemment que les répondants de l'Est (paix: 24%, sécurité: 19%). Cela peut résulter d'une exposition différente à la communauté internationale dans les différentes régions. D'une part, les citoyens de Kinshasa sont exposés aux différentes entités de la communauté internationale, incluant les acteurs du développement international, les entités de l'ONU et les acteurs bilatéraux et multilatéraux. Par ailleurs, la MONUC est visible à Kinshasa, ne serait-ce que sous la forme de son quartier général, en tant que force diplomatique et administrative. Dans les circonstances actuelles, la population de Kinshasa est susceptible d'être au courant du mandat de la MONUC sans nécessairement entretenir des liens quotidiens avec la Mission par le biais de ses forces de maintien de la paix, ce qui modifie quelque peu la perspective des citoyens sur ce que la MONUC est capable d'accomplir.

Les répondants de Kinshasa et de Kisangani, en moyenne, ont estimé être plus en sécurité que ceux de l'Est du Congo, surtout dans des situations où ils sont susceptibles de rencontrer des étrangers et des membres d'autres groupes ethniques. Cette perception se reflétait également dans la moyenne plus élevée des réponses liées au sentiment d'être à l'aise dans une variété de situations lorsqu'en présence de membres d'autres groupes ethniques. À Kinshasa, plus de 90 pour cent des répondants disaient se sentir à l'aise de vivre en communauté (90%), de partager un repas (93%), ou de travailler (93%) avec des personnes issues de tout autre groupe ethnique, par rapport aux deux tiers ou moins des répondants de l'Est du Congo (vivre dans la même communauté: 64%; partager un repas: 60%; travailler ensemble: 66%). Les résultats indiquant à quel point les répondants se sentent à l'aise dans une variété de situations à Kisangani étaient semblables aux niveaux observés dans l'Est de la DRC.

Les répondants de Kinshasa, de Kisangani et de l'Est du Congo ont décrit la paix en des termes similaires. Ils considéraient également que le rôle du gouvernement est d'instaurer la paix. Cependant, les répondants de Kinshasa suggéraient plus souvent (33%) qu'un dialogue avec les milices était nécessaire pour parvenir à la paix, par rapport à ceux de Kisangani (27%) et de l'Est du Congo (22%). Les répondants de Kinshasa étaient également plus nombreux à être convaincus que les parties étaient engagées à instaurer la paix (76%) par rapport aux habitants de Kisangani (54%) et de l'Est du Congo (58%).

Dans toutes les régions, les répondants croyaient qu'il est important de reconnaître la responsabilité de ceux qui ont commis des crimes dans l'Est du Congo, et les points de vue variaient assez peu en ce qui a trait au type de crimes dont ces individus devraient être tenus responsables. Les répondants de l'Est du Congo ont moins souvent insisté sur le fait de tenir le gouvernement responsable de ce qui s'est passé (17%) par rapport aux habitants de Kinshasa (32%) et de Kisangani (35%), mais ils ont plus souvent identifié le Rwanda et les groupes rwandais parmi les responsables. L'ensemble des résultats obtenus à Kinshasa, à Kisangani et dans l'Est de la RDC sont présentés dans le tableau ci-dessous, révélant un niveau comparable de connaissance des enjeux et un même désir de reconnaître les responsabilités des diverses parties agissant dans les conflits du Congo, c'est-à-dire les chefs de milices, les milices, le Rwanda, l'Ouganda et le gouvernement congolais.

TABLEAU 36: COMPARAISON GÉNÉRALE : QUI DOIT ÊTRE TENU RESPONSABLE?

Qui doit être tenu responsable?	Kinshasa	Kisangani	L'Est de la RDC	Total
Personne (%)	1.7	1.7	2.0	1.9
Chefs des milices (%)s	51.4	51.6	56.0	54.6
Milices (%)	43.2	38.6	43.9	43.0
Le Rwanda / Gouvernement rwandais (%)	24.3	34.6	36.4	34.2
L'Ouganda / Gouvernement ougandais (%)	24.7	25.5	22.9	23.6
Gouvernement à Kinshasa (%)	31.6	35.3	17.4	22.3
Armée nationale (FARDC) (%)	12.0	15.0	12.7	12.9
La communauté (%)	4.2	4.6	3.7	3.9
Police / Agents de Sécurité (%)	2.9	4.1	2.6	2.8
MONUC / Communauté internationale (%)	2.5	3.0	2.3	2.4
«Ceux qui ont commis des violences» (%)	1.4	0.9	3.0	2.4
Un groupe ethnique (%)	0.2	0.4	1.6	1.2
Autre (%)	1.5	2.8	3.7	3.2

Lorsqu'on leur a demandé directement ce qui devrait arriver à ceux qui ont commis des crimes, près des deux tiers des répondants de Kinshasa, de Kisangani et de l'Est ont indiqué que ces derniers

devraient être punis. Les répondants de Kinshasa et de Kisangani ont par ailleurs été plus nombreux à souhaiter voir les responsables traduits en justice (Kinshasa: 41%; Kisangani: 39%; Est: 25%).

Malgré les façons différentes dont les populations de Kinshasa, de Kisangani et dans l'Est de la DRC ont vécu les conflits congolais, leurs points de vue et leurs attitudes envers la justice, les mécanismes transitionnels, la CPI et les mécanismes de recherche de la vérité trahissaient peu de différences entre les régions. Une seule exception, parmi les options de poursuites pénales (tribunaux nationaux, cours internationalisées au Congo, cours international à l'étranger, ou aucune poursuite pénale), les répondants de Kinshasa ont plus souvent choisi une cour internationale à l'étranger (20%) par rapport à ceux de Kisangani (9%) et de l'Est du Congo (7%). Les autres répondants formaient deux groupes presque égaux, avec les partisans des tribunaux nationaux d'une part, et de l'autre, ceux d'une cour internationale au Congo. Dans l'ensemble, peu de répondants ont opté pour une absence de poursuites pénales (5% dans les deux villes de Kinshasa et de Kisangani et 8% dans l'Est du Congo). Parce que l'accès aux médias est meilleur à Kinshasa que dans l'intérieur du pays, 34 pour cent des répondants avaient entendu parler du procès Lubanga à Kinshasa, par rapport à 30 pour cent des personnes interrogées à Kisangani et 28 pour cent de celles rencontrées dans l'Est du Congo. Un plus grand nombre de répondants de Kinshasa ont indiqué qu'ils avaient entendu parler de la CPI (39%) par rapport aux répondants de Kisangani (25%) et ceux de l'Est (27%). Les Kinois, plus nombreux à être au courant de l'existence de la CPI, sont susceptibles d'influencer les résultats de l'étude selon lesquels 20 pour cent des répondants de Kinshasa se disent favorables à la tenue de procès internationaux à l'étranger pour faire reconnaître la responsabilité des criminels de guerre.

TABLEAU 37: COMPARAISON GÉNÉRALE: CONNAISSANCE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

	Kinshasa	Kisangani	L'Est de la RDC	Total
Avez-vous entendu parler du procès contre Thomas Lubanga? (% oui)	34.3	30.3	28.1	29.4
Avez-vous entendu parler de la CPI? (% oui)	38.5	25.3	26.6	28.3

En ce qui concerne la recherche de la vérité, le mécanisme principal proposé pour établir la vérité était une enquête par le système judiciaire, cette idée étant proposée par près de la moitié des répondants des trois régions. Les répondants de Kinshasa et de Kisangani ont également été plus nombreux à proposer la création d'une forme de commission de recherche de la vérité (Kinshasa: 35%, Kisangani: 36%) par rapport à ceux de l'Est du Congo (24%). La raison pourrait en être que les répondants de Kinshasa et de Kisangani obtenaient de meilleures informations au sujet de la Commission vérité et réconciliation officielle, commanditée par le gouvernement congolais transitionnel.

Enfin, les répondants de Kinshasa et de Kisangani se sont montrés plus réceptifs face à l'idée de discuter ouvertement de leur expérience pendant le conflit (73% et 75% respectivement) par rapport aux répondants dans l'Est de la DRC (63%), possiblement en raison de la plus grande sécurité et de l'anonymat qu'offrent ces deux contextes urbains.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

RESULTATS SOMMAIRES

Résultats de l'enquête dans l'Est de la RDC

La population de l'Est de la RDC, exposée à des niveaux élevés de violence, a été victime de violations graves et étendues des droits humains et du droit international humanitaire, perpétrées par des belligérants pendant les conflits actuels et récents du Congo. Les preuves d'attaques des différentes parties contre des villages, des marchés, des églises, des hôpitaux et autres structures nécessaires à la survie et au bien-être des civils, ne manquent pas.³⁶ Des groupes armés organisés de façon formelle ou informelle et des milices volent régulièrement du bétail et détruisent des champs nécessaires à la survie du peuple. Pendant que l'étendue de la violence reste à déterminer de façon complète et documentée, la présente étude réalisée dans l'Est du Congo a révélé les faits suivants:

- La majorité des personnes interrogées dans l'Est du Congo ont vécu la disparition d'un ou plusieurs membre(s) de leur ménage (60%), ont été interrogées ou persécutées par des groupes armés (55%), forcées au travail ou à l'esclavage (53%), battues par des groupes armés (46%) ou menacées de mort (46%), ou ont été elles-mêmes enlevées pendant au moins une semaine (34%).
- La plupart des répondants ont vécu la mort violente d'un membre de leur famille ou d'un(e) ami(e) (61%) ou d'un membre de leur ménage (42%); la plupart des familles ont également perdu des proches, emportés par la maladie ou la malnutrition (56%).
- La plupart des répondants ont déclaré avoir été déplacés au moins une fois (81%), tandis qu'en moyenne, les répondants affirmaient avoir été déplacés à trois reprises environ. Vingt pour cent des répondants demeuraient déplacés au moment de l'enquête, la plus importante population déplacée se trouvant au Nord-Kivu (33%).

36. Van Herp M, Parque V, Rackley E, Ford N, «Mortality, Violence and Lack of Access to Health Care in the Democratic Republic of Congo», Disasters 27/2 (2003): 141-153.

- Parmi les répondants de l'Est du Congo, 16 pour cent affirment avoir été victimes de violence sexuelle et 23 pour cent d'entre eux ont été témoins d'un acte de violence sexuelle. Les deux tiers des répondants ont indiqué qu'ils n'accepteraient pas au sein de leur communauté des victimes de violence sexuelle.
- Plus des deux tiers des répondants (66% à 87%) ont indiqué qu'ils manquaient de nourriture/ d'eau, de soins de santé et de logement et que leur maison ou propriété a été détruite ou confisquée pendant les conflits.

La commission de crimes à grande échelle signifie pour les civils congolais qu'ils ont dû apprendre à fuir dès les premiers signes de violence; mais cette fuite forcée nuit aux stratégies traditionnelles de survie des populations rurales et affaiblit leur communauté. Les salariés sont souvent les premiers à être tués; les groupes armés ciblent ensuite les survivants et les plus jeunes membres de la communauté, les recrutant de force. Dans un environnement où les services de l'État et l'administration sont déjà rudimentaires, la destruction des moyens de subsistance des civils est aggravée par un accès limité, voire inexistant, à des soins médicaux ou psychologiques, ou à d'autres services sociaux. Résultats de ces calamités d'origine humaine, la malnutrition et la mortalité infantile atteignent des sommets et de nombreuses personnes saines succombent facilement à des maladies évitables et traitables.

Les répondants ont identifié plusieurs facteurs contribuant aux origines des conflits de diverses manières, à travers des causes complexes. Les facteurs les plus fréquemment cités sont le pouvoir ou la politique (47%), l'exploitation des ressources naturelles (37%), les enjeux liés à la terre (35%) et les divisions ethniques (29%). Les réponses obtenues dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu étaient comparables. En Ituri, cependant, 60 pour cent des répondants ont mentionné les conflits entourant la possession ou l'utilisation de la terre comme étant le principal catalyseur des violences collectives, alors que les luttes de pouvoir, les divisions ethniques et les ressources naturelles étaient moins fréquemment citées. Dans les trois régions, les répondants ont évoqué des problèmes de nationalité (15%) et les relations avec le Rwanda (5%), notamment l'afflux de réfugiés après le génocide de 1994 et l'appui rwandais à des groupes rebelles, qui constituent selon les répondants autant de facteurs contribuant à la violence.

Les citoyens de l'Est du Congo continuent à vivre dans la peur de la violence, même lorsqu'ils s'occupent des tâches quotidiennes les plus simples, et ils se sentent le moins en sécurité lorsqu'ils rencontrent des soldats ou des groupes armés.

- Les répondants se sentaient le moins en sécurité lorsqu'ils rencontraient des soldats ou des groupes armés, mais également lorsqu'ils s'exprimaient ouvertement au sujet de leurs expériences, lorsqu'ils marchent la nuit dans leur village, ou lorsqu'ils rencontrent des étrangers.
- Le tiers d'entre eux (38%) croyaient que l'Armée nationale congolaise recomposée (FARDC) les protégeait. Les répondants croyaient également que personne (6%) ou que «seul Dieu» (31%) les protégeait.

- La plupart des répondants ont décrit leur vie en général comme étant inchangée (42%) ou plus difficile (39%) maintenant par rapport à la période précédant l'accord de paix de 2002, et inchangée (51%) ou plus difficile (39%) qu'avant les élections présidentielles de 2006.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les priorités des répondants dans l'Est de la RDC soient la paix et la sécurité:

- La majorité des répondants ont indiqué que la paix demeurerait leur première priorité (51%) et que la sécurité suivait en deuxième place (34%).
- Après la paix et la sécurité, les répondants ont cité certains enjeux sociaux comme l'argent (27%), l'éducation (26%) et la nourriture et l'eau (26%).
- Aux yeux des répondants, les principales priorités du gouvernement congolais devraient être d'apporter la paix (51%) et la sécurité (42%) à la population.
- Par contre, les répondants ont le plus souvent indiqué que le développement devrait trouver sa place au sommet des priorités de la communauté internationale (36%), suivi de l'aide financière/l'argent (28%) et de l'approvisionnement en nourriture et en eau (23%).
- La justice a été peu mentionnée parmi les priorités personnelles des répondants, mais plus souvent parmi celles qui devraient, selon eux, être les priorités du gouvernement et de la communauté internationale.

Une forte majorité des répondants de l'Est du Congo croyaient que la paix est possible (90%). La plupart d'entre eux ont défini la paix comme la capacité de vivre ensemble, unis et réconciliés (49%), comme le fait de ne plus avoir peur (47%) et comme l'absence de violence (41%).

- La vaste majorité des répondants croient que le gouvernement congolais est en mesure d'apporter une paix durable dans l'Est du Congo (86%).
- Les répondants ont adopté une conception d'une approche intégrée à multiples aspects de ce qui est nécessaire pour parvenir à la paix, notamment l'arrestation des responsables de crimes (28%), un dialogue entre les groupes ethniques (22%), un dialogue avec les milices (22%), l'établissement de la vérité (20%) et la victoire militaire contre les groupes armés (17%).

Une majorité écrasante des répondants interrogés dans l'Est du Congo croyaient que la reconnaissance des responsabilités est nécessaire pour parvenir à la paix (82%), quatre répondants sur cinq (85%) affirmant par ailleurs qu'il est important de rendre responsables ceux qui ont commis des crimes graves.

- La plupart des répondants croient que parmi ceux dont la responsabilité devrait être soulignée figurent les chefs de milices (56%), les milices de façon générale (44%), le Rwanda ou le

gouvernement rwandais (36%), l'Ouganda ou le gouvernement ougandais (23%), le gouvernement congolais (17%) et l'Armée nationale congolaise (13%).

- La plupart des répondants souhaitaient voir punis (69%), emprisonné (34%), traduits en justice (25%) ceux qui ont commis des crimes graves. Peu de répondants étaient d'accord avec l'idée de pardonner les auteurs de ces crimes (7%) ou de leur accorder l'amnistie (6%).

Plus significativement, malgré l'impunité générale qui prévaut jusqu'à ce jour, la plupart des répondants de l'Est de la DRC croient encore que la justice est possible (80%).

- Les répondants ont défini la justice en fonction de plusieurs attributs de l'état de droit, incluant l'établissement de la vérité (51%), l'application de la loi (49%), le fait d'être juste/équitable (48%), punir les responsables (21%) et organiser des procès pour juger les individus soupçonnés de crimes (14%).
- Les moyens utilisés pour rendre justice aux victimes que les répondants ont le plus fréquemment cités, sont: le système judiciaire national (51%), la CPI (26%), les tribunaux militaires (20%), un mécanisme de recherche de la vérité (20%), la justice traditionnelle (coutumière) (15%), ou d'autres mécanismes de résolution des conflits (14%).

Les répondants ont montré leur appui aux poursuites ainsi qu'une nette préférence pour la tenue des procès au pays, qu'il s'agisse de procès nationaux ou internationalisés.

- Les répondants de l'Est du Congo ont exprimé clairement qu'ils souhaitaient surtout obtenir la paix et la justice (62%), par rapport à une paix fondée sur l'amnistie des responsables (38%).
- Le tiers des répondants n'étaient pas prêts à pardonner, même s'il s'agissait de la seule façon d'atteindre la paix. Or, la majorité des répondants (68%) accepteraient de pardonner aux criminels s'il s'agissait de la seule façon d'avoir la paix, et ce même si les agresseurs les avaient attaqués directement. Cela suggère que si on leur en donne le choix, les répondants favorisent la reconnaissance des responsabilités et les procès, mais leur priorité reste d'atteindre la paix.
- Face à différentes options en matière de poursuites pénales, 45 pour cent des répondants ont choisi des procès tenus dans le système judiciaire du pays, 40 pour cent ont opté pour des procès menés sous juridiction nationale en RDC mais internationalisés, 7 pour cent des répondants ont préféré des procès internationaux à l'étranger et 8 pour cent ont souhaité ne pas entamer des poursuites pénales du tout. En tout, 85 pour cent des répondants auraient voulu que les procès aient lieu au Congo, qu'il s'agisse de procès nationaux ou internationalisés, et les répondants ont dit favoriser des procès sous supervision internationale (47%), que ce soit en RDC ou à l'étranger, plutôt que des procès exclusivement congolais (45%).

Environ le quart des répondants de l'Est du Congo avaient entendu parler de la CPI (27%) ou de ses poursuites contre le premier Congolais à comparaître devant la Cour, Thomas Lubanga Dyilo (28%).

- Parmi ceux qui avaient entendu parler de la CPI, la plupart croyaient à tort que la Cour elle-même pouvait arrêter des criminels (77%).
- Certains répondants de l'Est de la DRC croyaient que la CPI n'est pas neutre (28%), le plus souvent parce que les répondants la perçoivent comme ne faisant rien pour aider à améliorer les choses (27%), travaillant avec le gouvernement (24%), enquêtant sur un seul groupe (ethnique) (14%) ou n'arrêtant pas les criminels (12%).

Une forte majorité des répondants de l'Est du Congo (88%) ont affirmé qu'il est important de chercher à connaître la vérité.

- Lorsqu'on leur a demandé comment il fallait s'y prendre pour établir la vérité, plus de la moitié des répondants ont identifié le système national de justice (56%), indiquant une fois de plus que les personnes interrogées se fiaient avant tout à ce système. Le tiers des répondants croyaient qu'il est possible d'établir la vérité en permettant aux gens de s'exprimer librement (32%). À peine le quart d'entre eux ont mentionné que l'on peut découvrir la vérité par le biais d'une commission vérité (24%) ou de médias indépendants et libres (24%).
- Quoi qu'il en soit, même si la plupart des répondants indiquaient qu'ils seraient prêts à parler ouvertement de ce que leur famille et leurs amis, ainsi qu'eux-mêmes, ont vécu (63%), à peine la moitié de ces répondants (30%) ont avoué se sentir en sécurité ou très en sécurité de le faire. Chez ceux qui préféraient ne pas parler ouvertement de leurs expériences, la moitié justifiaient leur position en expliquant qu'ils craignaient de subir des représailles ou des actes de vengeance, tandis que selon d'autres, leur propre silence s'explique par le fait qu'il serait inutile, selon ces personnes, de s'exprimer (24%).

Même si la justice demeurait une priorité relativement distante aux yeux des répondants, ils ont toutefois perçu la reconnaissance des responsabilités comme une mesure nécessaire pour parvenir à une paix durable. Les moyens judiciaires (qu'ils soient nationaux ou internationaux) ont été largement favorisés, mais on note un intérêt significatif à l'endroit des mécanismes non judiciaires permettant de reconnaître la responsabilité des auteurs de crimes (recherche de la vérité, justice traditionnelle et autres mécanismes de résolution des conflits). Malgré la volonté de la majorité des répondants (68%) de «pardonner» ou de réintégrer les criminels de guerre, s'il s'agissait de la seule façon d'instaurer la paix, 62 pour cent des répondants ont tout de même dit préférer obtenir la paix en permettant l'application de la justice plutôt qu'une paix accompagnée d'un pardon.

Dans un pays doté de moyens de télécommunication limités, les émissions de radio constituaient, on ne s'en étonnera pas, la principale source d'information des répondants.

- Cinquante-quatre pour cent des répondants écoutaient la radio quotidiennement.
- Pour 67 pour cent d'entre eux, la radio est leur principale source d'information, suivie de la famille et de la communauté en général (23%).

- La plupart des répondants ont exprimé une confiance mitigée (27%), importante (26%), ou extrême (5%) à l'égard de la radio, même s'ils étaient encore moins nombreux à considérer que les journalistes sont modérément libres (24%), très libres (16%), ou entièrement libres (3%) de réaliser des reportages sur divers enjeux sociaux et politiques.

Résultats des enquêtes menées à Kinshasa et à Kisangani

Les enquêtes menées à Kinshasa et à Kisangani révèlent à quel point les individus habitant ces villes ont été également affectés par la guerre.

- Une majorité de répondants à Kinshasa (65%) et à Kisangani (61%) se sont identifiés eux-mêmes comme faisant partie des victimes des conflits, bien qu'ils soient moins nombreux que les répondants de l'Est (80%) à avoir fourni une telle réponse.
- Les répondants de Kinshasa, de Kisangani et de l'Est du Congo ont défini la paix en des termes semblables et considèrent qu'il revient surtout au gouvernement congolais d'instaurer la paix. Cependant, les répondants de Kinshasa étaient plus nombreux à être convaincus que les parties s'engageaient en faveur de la paix (76%) par rapport aux habitants de Kisangani (54%) et à ceux de l'Est du Congo (58%).
- Les priorités des répondants de l'Est du pays, de Kinshasa et de Kisangani divergent. Cinquante-sept pour cent des répondants de Kinshasa et 47 pour cent de ceux de Kisangani ont identifié l'économie ou l'emploi parmi leurs priorités, par rapport à 15 pour cent des individus interrogés dans l'Est. Les répondants de Kinshasa et de Kisangani ont par ailleurs plus souvent cité la nourriture et l'éducation parmi leurs priorités, par rapport aux répondants de l'Est. En contraste, les répondants ont plus souvent mentionné la sécurité comme une de leurs priorités dans l'Est (34%) par rapport à Kisangani (22%) et à Kinshasa (5%). La paix a été identifiée en tant que priorité plus fréquemment à l'Est (51%) et à Kisangani (56%) qu'à Kinshasa (32%). Ces résultats se reflétaient également dans les priorités gouvernementales suggérées par les répondants.
- Les répondants de toutes les régions ont accordé une grande importance au besoin de reconnaître la responsabilité de ceux qui ont commis des crimes graves. Lorsqu'on leur a demandé directement ce qui devrait arriver à ceux qui ont commis ces crimes, les répondants de Kinshasa (41%) et de Kisangani (39%) ont plus souvent affirmé qu'ils aimeraient les voir comparaître devant un tribunal, par rapport aux répondants de l'Est (25%).
- En ce qui concerne les façons de rendre justice aux victimes, les répondants de Kinshasa ont plus souvent opté pour la tenue de procès à l'étranger dans des tribunaux internationaux (20%), que ceux de Kisangani (9%) ou de l'Est (7%). Ils avaient également plus souvent que les autres entendu parler de la CPI et du procès Lubanga.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS:

- Appliquer les conclusions des récentes négociations de paix concernant les problèmes de sécurité liés aux activités des belligérants dans l'Est du pays. Compte tenu du risque de déstabilisation que pose le conflit qui se poursuit dans l'Est, la paix et la sécurité demeurent des conditions préalables au développement économique futur du pays.
- Entreprendre une réforme efficace du secteur de la sécurité, non seulement pour assurer le retrait des individus ayant violé les droits humains dans le passé, mais également pour former la police nationale et l'armée en vue d'en faire des défenseurs des droits humains plutôt que des criminels qui effraient les civils, puisque telle est l'image de ces groupes dans l'esprit de la population.
- Initier un dialogue intercommunautaire pour aborder les différends sociaux, résoudre les causes sous-jacentes des conflits incluant l'accès à la terre et l'exploitation des ressources naturelles, faciliter la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et permettre le retour de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que des réfugiés.
- Élaborer un plan de reconstruction à grande échelle qui impliquera la population et reflétera les priorités exprimées par la population.
- S'engager à ouvrir un dialogue national avec l'ensemble de la population du pays pour évaluer différents mécanismes de justice transitionnelle, tels que des poursuites et d'autres mécanismes de réconciliation comme le dialogue interethnique, par exemple, afin d'aborder les causes profondes du conflit.
- Débuter une réforme efficace du secteur judiciaire national en appliquant les mesures suivantes:
 - Réformer les juridictions militaires et civiles pour garantir l'indépendance, la transparence et l'application régulière de la loi, afin de renforcer la confiance envers le système judiciaire.
 - Poursuivre en priorité les criminels de guerre et assurer une complémentarité entre ces poursuites nationales et les travaux de la CPI en adoptant un cadre réglementaire efficace permettant à l'État de poursuivre les auteurs de crimes de guerre.
 - Lutter contre l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles.

AUX BELLIGERENTS ENGAGÉS DANS L'EST DE LA RDC:

- Respectez les dispositions des accords de paix en matière de cessez-le-feu et engagez-vous dans un processus efficace de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Le gouvernement du Rwanda devrait s'engager dans une collaboration significative en vue du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des combattants hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) présents sur le territoire congolais.

AUX BAILLEURS DE FONDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX INTERNATIONAUX

- Continuer de faire pression sur le gouvernement de la RDC et les belligérants pour les obliger à respecter le processus de paix ; surveiller la situation et assurer le respect du cessez-le-feu.
- Veiller à ce que le gouvernement de la RDC vise simultanément la paix et la justice en s'engageant à faire en sorte que les responsables soient identifiés et qu'une approche intégrée aux mécanismes de justice transitionnelle soit adoptée dans le cadre des processus de paix en cours.
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action pour la réforme de la justice en s'assurant que les dispositifs pour reconnaître la responsabilité des auteurs de crimes grave rentrent dans le nouveau cadre juridique afin d'établir l'état de droit.
- Superviser la réforme gouvernementale du secteur de la sécurité afin de s'assurer de répondre aux préoccupations du public en matière de justice transitionnelle, incluant l'examen de l'intégrité des individus—ou « vetting »—et un système disciplinaire efficace servant à traiter les violations des droits humains commises par l'armée et la police.
- S'engager dans une stratégie de développement à long terme pour assurer la promotion d'une bonne gestion des institutions de l'État congolais.

AUX ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIS, Y COMPRIS LA MONUC

- Le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit renouveler le mandat de la MONUC et continuer à veiller au maintien de la paix dans l'Est de la RDC.
- La MONUC devrait s'assurer de remplir son mandat de protéger les civils.
- Le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU) devrait remplir son mandat en coopération avec la MONUC en effectuant le projet d'inventaire – le «mapping» –des violations des droits de l'homme et devrait consulter la population congolaise afin de mieux comprendre ses besoins et ses préférences quant aux mécanismes de justice transitionnelle qu'elle souhaiterait voir réalisés.

A LA COUR PENALE INTERNATIONALE

- Améliorer la campagne d'information et les activités de diffusion entourant les procès qui auront lieu, en tirant parti de la radio en tant que mode de diffusion des informations.
- Envisager la possibilité de tenir ses procès in situ.
- Continuer et élargir l'enquête et les poursuites des présumés criminels de guerre.

AUTEURS ET REMERCIEMENTS

Patrick Vinck et Phuong Pham ont dirigé la conception et l'élaboration de l'étude. Patrick Vinck, Phuong Pham, Suliman Baldo et Rachel Shigekane ont rédigé le rapport.* Eric Stover, du Human Rights Center de l'University of California, Berkeley, et Alpha Fall, du Centre international pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), ont contribué à l'étude. Le rapport a profité de la participation de Mirna Adjami, Cécile Aptel, Richard Bailey, Laura Davis, Virginie Ladish, Graeme Simpson et Marieke Wierda d'ICTJ. Camille Crittenden et Barbara Grob du Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley, ont édité le rapport.

Nous souhaitons remercier nos coordinateurs et enquêteurs sur le terrain, qui ont travaillé sans relâche dans un contexte difficile, ainsi que nos collègues de l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa pour leur aide à la coordination de cette étude. Pour des raisons de confidentialité, les remerciements individuels ne seront pas présentés ici. Nous souhaitons également remercier les répondants d'avoir présenté leurs opinions. Nous remercions Pamela Blotner pour l'illustration originale qui orne la page couverture du rapport.

Cette enquête et ce rapport ont été rendus possibles grâce à l'appui financier de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Humanity United, l'Agence suédoise de développement international, la Commission européenne et le BBC World Service Trust et leur programme « Communicating Justice ». Les informations et les points de vue présentés ici ne reflètent en aucune façon la position officielle des agences ayant financé ce projet.

PATRICK VINCK est le directeur de la Berkeley-Tulane Initiative for Vulnerable Populations, Human Rights Center, à l'Université de Californie à Berkeley et professeur adjoint au Payson Center for International Development, Université de Tulane (pvinck@berkeley.edu).

PHUONG PHAM est professeur associé de recherche au Payson Center for International Development de l'Université de Tulane est un des principaux chercheurs du Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley (ppham1@tulane.edu).

SULIMAN BALDO est directeur du Programme Afrique du Centre international pour la Justice Transitionnelle (sbaldo@ictj.org).

RACHEL SHIGEKANE est directrice de programme au Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley (rshig@berkeley.edu).

BERKELEY-TULANE INITIATIVE ON VULNERABLE POPULATIONS

HUMAN RIGHTS CENTER

University of California, Berkeley
460 Stephens Hall #2300
Berkeley, CA 94720-2300
Phone: 510.642.0965
www.hrcberkeley.org

**HUMAN
RIGHTS
CENTER**
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA
BERKELEY

**PAYSON CENTER FOR
INTERNATIONAL DEVELOPMENT**

Tulane University
6823 St. Charles Avenue, 300 Hebert Hall
New Orleans, LA 70118
Phone: 504.865.5240
www.payson.tulane.edu



EN PARTENARIAT AVEC

**INTERNATIONAL CENTER
FOR TRANSITIONAL JUSTICE**

5 Hanover Square, Floor 24
New York, NY 10014
Phone: 917.637.3800
www.ictj.org



CE RAPPORT A ETE FINANCE PAR

MACARTHUR
The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation



**Buitenlandse
Zaken**

Sida
www.sida.gov.se